



Assemblée générale

Onzième session extraordinaire d'urgence

13^e séance plénière

Mercredi 12 octobre 2022, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Kőrösí (Hongrie)

La séance est ouverte à 10 h 5.

Points 5 de l'ordre du jour (suite)

Lettre datée du 28 février 2014, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/136)

Projet de résolution (A/ES-11/L.5)

M. Benard Estrada (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Bien que nous déplorions profondément les circonstances qui nous obligent à nous réunir, nous vous remercions, Monsieur le Président, de nous avoir convoqués à cette session extraordinaire d'urgence. Une fois de plus, nous assistons à de graves violations des droits humains et à de graves atteintes à ces droits en Ukraine, contre les habitants de ce pays, par la Fédération de Russie. Au-delà des violations et atteintes systématiques commises par la Fédération de Russie à l'encontre de la population ukrainienne, nous nous réunissons aujourd'hui dans un climat d'exacerbation du conflit à la suite de l'annexion illégitime des régions de Louhansk, Donetsk, Kherson et Zaporijia, régions ukrainiennes annexées par la Fédération de Russie sous le couvert fallacieux de référendums populaires.

Ces actes d'annexion n'ont aucune validité juridique et constituent également une violation très grave des buts des Nations Unies. En outre, ces événements malheureux compromettent les relations amicales et la coopération entre les États, telles que prévues par la

Charte des Nations Unies. Nous devons nous souvenir que « nulle acquisition territoriale obtenue par la menace ou l'emploi de la force ne sera reconnue comme légale », conformément au paragraphe 1 de la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les États conformément à la Charte des Nations Unies qui figure dans la résolution 2625 (XXV) adoptée en 1970.

Nous ne pouvons dès lors que condamner avec la plus grande fermeté les récentes attaques menées par les forces russes contre Kyiv et d'autres villes d'Ukraine, ainsi que les attaques contre les zones résidentielles de Zaporijia, qui continuent de mettre en danger la vie de ses habitants et son territoire. Il est fondamental que le Conseil de sécurité réponde comme il se doit à cette menace croissante, qui compromet de manière permanente la paix et la sécurité internationales.

Le Guatemala n'a pas hésité à exprimer son soutien et son appui au peuple ukrainien et à se porter coauteur du projet de résolution A/ES-11/L.5, « Intégrité territoriale de l'Ukraine : défense des principes consacrés par la Charte des Nations Unies ». Ce projet de résolution n'est pas un appel à la constitution d'un monde multipolaire, pas plus qu'il ne favorise un monde unipolaire ; c'est un appel à la défense de l'intégrité territoriale de l'Ukraine et partant, au respect des principes inscrits dans la Charte des Nations Unies. Nous nous sommes portés coauteurs de ce projet de résolution en raison de nos convictions en tant que pays à vocation profondément pacifique mais aussi parce que nous croyons que

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



les différends entre États peuvent être résolus par le dialogue, la négociation et les moyens pacifiques que nous offre le droit international.

Nous ne résoudrons pas les désaccords existants par la force ou en imposant notre volonté. La Constitution politique du Guatemala dispose que notre pays contribue en priorité au maintien de la paix et de la liberté, au respect et à la défense des droits humains, ainsi qu'au renforcement des processus démocratiques et des institutions internationales qui garantissent un bénéfice mutuel et équitable entre les États. Ma délégation réitère sans équivoque la nécessité de mettre fin à cette invasion et de rechercher une solution pacifique, dans le strict respect de la souveraineté, de l'indépendance, de l'intégrité territoriale, des droits humains et de la sécurité de toutes et de tous.

Pour conclure, je me fais l'écho de l'appel du Président de la République du Guatemala, M. Alejandro Giammattei Falla :

« Misons sur le dialogue. Misons sur la résolution des problèmes, en frères. C'est maintenant ou jamais. Misons sur la paix. Les générations futures et le genre humain nous en seront reconnaissants. »

M. Mythen (Irlande) (*parle en anglais*) : Dans cette salle, au mois de mars, les Membres de l'ONU ont, à une majorité écrasante, d rejetté l'invasion illégale de l'Ukraine par la Russie. Pourtant, la Fédération de Russie poursuit sa guerre d'agression. L'Irlande condamne dans les termes les plus vigoureux les tentatives de la Fédération de Russie d'annexer illégalement les régions ukrainiennes de Louhansk, Donetsk, Kherson et Zaporijia. Ces agissements constituent une nouvelle violation flagrante de la Charte des Nations Unies par la Fédération de Russie dans sa guerre d'agression contre l'Ukraine. Le droit international n'accorde aucune validité à de telles tentatives d'annexion.

L'Irlande condamne catégoriquement l'organisation de pseudo-référendums par la Russie et ses mandataires en Ukraine. Ces référendums étaient illégaux et illégitimes. Ils violent la Charte des Nations Unies, contreviennent aux obligations de la Russie découlant du droit international et enfreignent le droit de l'occupation. Ils n'expriment aucunement la volonté librement exprimée de la population de ces régions d'Ukraine. Les électeurs ont fait l'objet d'intimidations de la part de l'armée russe et des autorités nommées

illégalement par la Russie dans les territoires ukrainiens occupés.

L'Irlande reste pleinement attachée à la souveraineté, à l'indépendance, à l'unité et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Soyons clairs : aucun pseudo-référendum ni aucune tentative d'annexion illégale ne modifiera les frontières de l'Ukraine – ni aujourd'hui, ni jamais.

Le 29 septembre, 10 membres du Conseil de sécurité ont voté pour le projet de résolution S/2022/720, condamnant les référendums illégaux et les tentatives d'annexion du territoire ukrainien par la Russie (voir S/PV.9143). C'est uniquement en raison du veto russe que le projet de résolution n'a pas été adopté. Ce recours au veto par la Fédération de Russie au Conseil de sécurité était une tentative répréhensible de justifier sa propre agression militaire contre l'Ukraine, un autre Membre de l'ONU. Aucun pays, quelle que soit sa taille ou sa puissance, ne devrait avoir la possibilité d'opposer son veto à l'application du droit international à ses propres fins. L'Irlande, de même que de nombreux États représentés ici aujourd'hui, demande depuis long-temps l'abolition du veto. C'est un anachronisme. Je réitère cet appel aujourd'hui. Le recours au veto par la Russie n'empêchera toutefois pas la communauté internationale de réagir aux violations du droit international commises par ce pays. Pas plus qu'il ne nous dissuadera de faire en sorte que la Russie réponde de ses actes. À cet égard, l'Irlande se félicite du rapport spécial soumis à l'Assemblée générale dans le cadre de l'initiative relative au veto.

Les dernières attaques menées sans discrimination par la Russie en début de semaine contre des populations et des infrastructures civiles représentent un mépris flagrant de la vie humaine et constituent une violation grave du droit international et du droit international humanitaire. Elles sont inadmissibles. Des roquettes ont de nouveau atteint le centre de Kyiv, Zaporijia et d'autres villes ukrainiennes. Prendre délibérément pour cible des civils est un crime de guerre. Ces actions de la Russie constituent une grave escalade et ne doivent pas rester impunies. Il ne doit pas y avoir d'impunité pour de tels crimes.

L'Irlande engage la Fédération de Russie à cesser immédiatement les hostilités et à se retirer sans condition de tout le territoire de l'Ukraine. Nous demandons à la Fédération de Russie de s'abstenir de tout nouveau recours à la menace ou à l'emploi de la force de quelque

nature que ce soit, y compris les armes nucléaires, contre l'Ukraine ou tout autre État Membre, car cela est susceptible d'avoir de graves répercussions au-delà de la région.

Il ne s'agit pas seulement de l'Ukraine. Il s'agit de la totalité des États Membres de l'ONU. Ne pas demander des comptes à la Russie reviendrait à dire aux grands pays du monde qu'ils peuvent attaquer leurs voisins en toute impunité. Chaque État compte sur l'ordre international fondé sur des règles pour assurer sa prospérité, son indépendance et sa souveraineté. La Russie a tourné le dos à cet ordre, et il incombe à chacun d'entre nous de le défendre. Si nous ne rejetons pas les actions de la Russie avec la plus grande fermeté, nous laisserons le monde être régi par la force et non par le dialogue. Ce serait tout simplement inacceptable.

M. Massari (Italie) (*parle en anglais*) : L'Italie s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de l'Union européenne, en qualité d'observatrice (voir A/ES-11/PV.12), et voudrait faire les observations supplémentaires suivantes à titre national.

Nous rejetons et condamnons sans équivoque la tentative d'annexion illégale par la Russie des provinces ukrainiennes de Donetsk, Kherson, Louhansk et Zaporijia. Une telle annexion unilatérale n'a aucune validité et ne peut avoir d'effet juridique, quel qu'il soit. L'Italie déplore avec la plus grande fermeté les pseudo-référendums organisés dans les territoires ukrainiens occupés par la Russie au cours de la guerre d'agression qu'elle mène contre l'Ukraine. Ces actions constituent une violation flagrante de la Charte des Nations Unies et violent également de manière flagrante le droit international et les principes de l'Acte final d'Helsinki.

Loin d'être un exercice d'autodétermination, les pseudo-référendums ont eu lieu dans un contexte d'intimidation et de violations généralisées et systématiques des droits humains. Il ne fait aucun doute que ces référendums ne sont qu'une tentative d'annexer unilatéralement des territoires d'un État souverain par le recours à la coercition et à la force militaire. L'Italie ne reconnaît pas et ne reconnaîtra jamais cette tentative d'annexion illégale, tout comme elle n'a pas reconnu la tentative d'annexion illégale de la Crimée, et elle invite tous les États à faire de même. Il ne s'agit pas d'un choix facultatif pour les États, mais bien du devoir commun qui nous incombe en vertu du droit international.

L'Italie condamne fermement les récentes attaques russes, brutales et sans discrimination, contre

de nombreuses villes d'Ukraine, visant délibérément des civils, et engage la Russie à mettre fin à son agression militaire, à se retirer de tous les territoires ukrainiens et à s'engager véritablement à participer à un dialogue diplomatique.

L'Italie soutient fermement toute désescalade urgente et concrète et une résolution pacifique du conflit, dans le respect de la souveraineté et de l'intégrité de l'Ukraine, conformément au paragraphe 7 du projet de résolution A/ES-11/L.5. La Russie doit mettre fin à cette guerre insensée, qui provoque d'énormes pertes humaines, qui a de graves répercussions économiques dans le monde entier et qui frappe les pays et les personnes les plus vulnérables.

L'Italie se tient plus que jamais aux côtés du peuple ukrainien pour défendre son indépendance, sa souveraineté et son intégrité territoriale à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Nous devons tous nous unir pour résister aux actions de la Russie contre un État Membre souverain de l'ONU et défendre les principes inscrits dans la Charte des Nations Unies. Nous prions donc tous les États Membres de soutenir le projet de résolution et de voter pour.

M. Feruță (Roumanie) (*parle en anglais*) : La Roumanie s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de l'Union européenne, en qualité d'observatrice (voir A/ES-11/PV.12). Je voudrais faire les remarques supplémentaires suivantes à titre national.

Nous nous réunissons véritablement dans de bien tristes circonstances. La reprise de la onzième session extraordinaire d'urgence ne peut signifier qu'une seule chose : nous sommes de nouveau confrontés à une terrible situation. Nous sommes également face à un choix : soit accepter l'insécurité et l'anarchie, soit lutter avec une détermination inébranlable pour protéger et faire respecter les principes dont nous sommes convenus, pour notre bien individuel et collectif, à savoir l'égalité souveraine, l'intégrité territoriale et l'interdiction du recours à la force.

Les actions de la Fédération de Russie sont très claires. Ce pays a livré une agression militaire illégale, brutale, injustifiée et non provoquée contre l'Ukraine. La Russie a ensuite organisé illégalement de prétendus référendums dans quatre régions ukrainiennes occupées, qu'elle a tenté d'annexer. Ces actions ne sont que des tentatives visant à justifier son occupation militaire illégale de territoires appartenant à un autre État souverain, et marquent une escalade irresponsable de

la situation actuelle. Comme dans le cas de l'annexion illégale de la Crimée et de Sébastopol, les actions de la Fédération de Russie sont fondées sur l'utilisation illégale de la force et représentent des violations graves des principes et des normes suprêmes du droit international, consacrés avant tout par la Charte des Nations Unies.

Nous condamnons également avec fermeté les récentes attaques de missiles contre des objectifs civils à Kyiv et dans d'autres villes ukrainiennes, qui ont entraîné la destruction d'infrastructures civiles et la perte de vies civiles innocentes.

Face à des violations aussi flagrantes du droit international, notre réponse doit être rapide et définitive. Nous devons condamner ces actions et indiquer clairement que les prétextes référendums et la tentative d'annexion illégale n'ont aucune validité. Qui plus est, nous avons l'obligation légale de ne reconnaître aucune modification du statut des régions ukrainiennes concernées. Soyons clairs : Louhansk, Donetsk, Kherson, Zaporijia, la Crimée et Sébastopol font partie de l'Ukraine.

Le texte dont nous sommes saisis est simple et direct. Il ne reflète rien de plus que les règles les plus reconnues du droit international. Le projet de résolution A/ES-11/L.5 défend la Charte des Nations Unies et tente *in fine* de protéger chacun des États présents dans cette salle. L'Ukraine fait l'objet d'acquisitions territoriales par la force qui, si elles ne sont pas sanctionnées, pourraient créer le pire des précédents et amorcer la déliquescence de l'ordre international que plusieurs générations se sont efforcées de construire, au lendemain de guerres mondiales dévastatrices, afin d'asseoir durablement la paix et la prospérité.

Mais le texte dont nous sommes saisis représente aussi autre chose : une composante fondamentale de la paix. Il appelle les États Membres et les organisations internationales à appuyer la désescalade et un règlement pacifique du conflit. La paix reste notre objectif perpétuel, et elle ne peut être obtenue qu'en faisant courageusement face à l'agresseur et en prenant des mesures concrètes pour faire respecter les principes du droit international. Les négociations menées sous la menace d'une arme à feu ne peuvent être appelées négociations et ne peuvent s'accompagner d'un quelconque effet juridique.

La Fédération de Russie doit d'urgence mettre un terme à ses actions illégales et retirer sans condition ses forces militaires du territoire de l'Ukraine, tel

que défini par ses frontières internationalement reconnues. Aujourd'hui, nous avons l'occasion de poser cette exigence, forts de la pleine autorité de l'organe de l'ONU le plus représentatif. J'espère que le résultat du vote d'aujourd'hui prouvera que cette occasion n'a pas été manquée.

Mme Stoeva (Bulgarie) (*parle en anglais*) : La Bulgarie s'associe à la déclaration qui a été faite au nom de l'Union européenne (voir A/ES-11/PV.12). Je souhaite souligner certains points à titre national.

Pour la troisième fois cette année, l'Assemblée générale se réunit en session extraordinaire d'urgence pour faire face à une nouvelle escalade de la guerre illégale, non provoquée et injustifiée que la Fédération de Russie a choisi de mener contre l'Ukraine, et en raison d'un nouveau veto de la Fédération de Russie qui a empêché le Conseil de sécurité d'exercer ses fonctions. Si nous sommes réunis du fait de la tentative d'annexion illégale, par la Fédération de Russie, des territoires occupés dans les régions ukrainiennes de Donetsk, Louhansk, Kherson et Zaporijia, n'oublions pas que les forces armées russes ont frappé lundi des villes de toute l'Ukraine, faisant au moins 12 morts et plus de 100 blessés parmi les civils. Soyons clairs : les attaques contre les civils sont interdites par le droit international humanitaire et constituent donc des crimes de guerre dont les auteurs devront répondre.

La Bulgarie rejette catégoriquement et condamne avec la plus grande fermeté la tentative d'annexion illégale, par la Fédération de Russie, des territoires occupés dans les régions ukrainiennes de Donetsk, Louhansk, Kherson et Zaporijia, à la suite de soi-disant référendums illégaux, pas plus libres que réguliers. Nous ne la reconnaîtrons jamais, tout comme nous n'avons jamais reconnu l'annexion illégale de la Crimée et de la ville de Sébastopol en 2014. La Bulgarie réitère son soutien indéfectible à la souveraineté, à l'indépendance, à l'unité et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, y compris ses eaux territoriales.

Non seulement les actions de la Fédération de Russie portent une atteinte flagrante à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine, mais elles témoignent également de ses efforts visant à redessiner les frontières de l'Europe de l'après-guerre froide et à démanteler l'ordre mondial existant. Cette guerre doit prendre fin maintenant, et la Fédération de Russie doit y mettre un terme en respectant ses engagements internationaux et en retirant immédiatement, complètement et

sans condition toutes ses forces militaires du territoire de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

Ni le recours à des moyens de guerre pour régler les différends et les tensions, ni l'annexion illégale des terres d'un pays souverain n'ont leur place au XXI^e siècle. Le plein respect de la Charte des Nations Unies et du droit international est la seule garantie de paix et de sécurité à l'échelle mondiale et le seul outil universellement efficace pour garantir la justice et l'application du principe de responsabilité.

Si nous débattons aujourd'hui, ce n'est pas uniquement pour l'Ukraine mais pour nous tous. Aujourd'hui, c'est l'Ukraine ; demain, ce pourrait être n'importe quel État ici présent, sauf si nous adoptons une position ferme et unie contre toute violation des principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international. Le projet de résolution dont nous sommes saisis répond parfaitement à cette nécessité. Il défend la Charte et le droit international, et il défend chacun d'entre nous. Par conséquent, nous demandons aux membres de voter pour le texte à l'examen.

M. Espinosa Cañizares (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de la reprise de cette onzième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale. Je vous remercie également de la manière dont vous avez géré les questions de procédure au début de cette session.

L'Équateur a suivi de près et avec préoccupation la séance du Conseil de sécurité du 30 septembre (voir S/PV.9143), au cours de laquelle le projet de résolution S/2022/720, qui visait à réaffirmer et à défendre le respect et la garantie de l'intégrité territoriale de l'Ukraine, a été examiné et a fait l'objet d'un veto.

Nous remercions le Conseil de sécurité de la présentation d'un rapport spécial sur ledit veto, conformément à la résolution 76/262.

Depuis sa fondation en tant que république, mon pays, l'Équateur, a rejeté et condamné le recours à la force par un État contre un autre. Conformément aux principes sous-tendant notre politique étrangère et honorant notre vocation pacifique, nous ne reconnaissions pas et ne reconnaîtrons pas l'acquisition de territoires par la force. C'est pourquoi, respectant les principes du droit international et de la Charte des Nations Unies qui consacrent l'intégrité territoriale des États, l'Équateur rejette les référendums organisés dans les territoires sous occupation militaire étrangère, à

Donetsk, Louhansk, Kherson et Zaporijia, qui violent la souveraineté de l'Ukraine et n'ont aucune validité juridique.

C'est également pourquoi l'Équateur a décidé de se porter coauteur du projet de résolution publié sous la cote A/ES-11/L.5 et de l'appuyer. Nous invitons toutes les délégations à faire de même. Nous nous joignons aux pays qui exigent que la Fédération de Russie révoque ses décisions du 21 février et du 29 septembre concernant le statut de Donetsk, Louhansk, Kherson et Zaporijia, et que les droits humains et le droit international humanitaire soient respectés dans les territoires occupés. Ma délégation en appelle à nouveau à la Fédération de Russie à retirer immédiatement ses troupes d'Ukraine et à respecter la vie de ses habitants, sa souveraineté, son unité, son indépendance et ses frontières internationalement reconnues.

Sept mois après le début de l'agression contre l'Ukraine et face à la menace alarmante de conséquences irréversibles que le conflit fait peser sur l'humanité, nous réaffirmons notre soutien aux efforts du Secrétaire général et aux autres initiatives qui favorisent le dialogue politique et les négociations et qui offrent une solution diplomatique à la crise, conformément aux demandes formulées par diverses organisations régionales et sous-régionales, comme celle présentée par l'Organisation des États américains lors de l'Assemblée générale qui s'est tenue à Lima la semaine dernière.

M. Mlynár (Slovaquie) (*parle en anglais*) : La Slovaquie s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de l'Union européenne, en qualité d'observatrice (voir A/ES-11/PV.12), et voudrait ajouter quelques observations à titre national.

La République slovaque condamne sans équivoque la tentative d'annexion illégale de nouveaux territoires de l'Ukraine par la Fédération de Russie. Comme c'est le cas pour la plupart de mes collègues, ce n'est pas la première fois que je prends la parole au cours de cette session extraordinaire d'urgence. En fait, nous avions espéré que les appels adressés à l'Assemblée générale, en particulier au sujet de l'agresseur, la Fédération de Russie, seraient entendus, tant dans l'intérêt des populations qui souffrent au quotidien qu'en vertu du respect des valeurs et des principes fondamentaux du droit international et consacrés par la Charte des Nations Unies. Or, c'est loin d'être le cas, et nous constatons à regret que la situation s'est encore aggravée, notamment par des annexions illégales et des simulacres de référendum, sans parler des souffrances

que continue d'endurer le peuple ukrainien. Cela doit cesser. Cet appel, que nous adressons de toute urgence dans cette salle aux représentants de la Fédération de Russie, doit être entendu.

Nous sommes scandalisés de voir qu'en dépit des appels répétés de la majorité des États du monde et de la communauté internationale, la Fédération de Russie persiste sur la voie qu'elle a empruntée, en contradiction flagrante des principes démocratiques fondamentaux et de l'ordre constitutionnel de l'Ukraine. La Fédération de Russie, membre permanent du Conseil de sécurité, en plus d'abuser de son droit de veto, a une fois de plus violé de manière flagrante le droit international, y compris la Charte des Nations Unies, en particulier les principes d'indépendance, de souveraineté, d'intégrité territoriale et de non-ingérence dans les affaires intérieures des États.

La Slovaquie reconnaît l'Ukraine comme un État indépendant, souverain et à l'intégrité territoriale incontestable. Tous les actes associés à l'acquisition forcée de territoires ukrainiens par la Fédération de Russie sont nuls, non avenus et illégitimes. Les prétenus référendums dans les régions occupées ont eu lieu pendant un conflit armé actif, dans des zones sous occupation russe, et ne peuvent en aucun cas être considérés comme une véritable expression de la volonté du peuple. Pour la Slovaquie, ces territoires seront toujours reconnus comme faisant partie intégrante de l'Ukraine. Nous continuerons à apporter un soutien multidimensionnel à notre voisine, l'Ukraine, afin de l'aider à préserver son statut d'État, sa souveraineté et son intégrité territoriale à l'intérieur de frontières internationalement reconnues.

Les simulacres de référendum orchestrés par la Russie et la tentative d'annexion illégale de certaines parties des régions de Donetsk, Kherson, Louhansk et Zaporijia qui s'est ensuivie, auxquels s'ajoute la précédente tentative d'annexion illégale de la Crimée, constituent une escalade délibérée de l'agression militaire permanente de la Russie contre l'Ukraine. Nous renouvelons donc une fois de plus notre appel à la Fédération de Russie pour qu'elle cesse ses activités militaires en Ukraine et qu'elle retire immédiatement et sans condition du territoire ukrainien toutes ses troupes, son matériel militaire et ses structures administratives d'occupation.

Comme cela a déjà été indiqué précédemment, c'est la Fédération de Russie qui a commencé la guerre et c'est elle seule qui peut y mettre un terme. Elle doit le faire sans délai. Tous ceux qui ont participé à la

préparation et à l'exécution de la tentative d'annexion illégale de nouvelles parties du territoire ukrainien à la Fédération de Russie doivent répondre de leurs actes. Cela inclut tous les crimes commis et aujourd'hui exposés en Ukraine. L'application du principe de responsabilité reste une priorité essentielle pour nous et mérite l'attention accrue de la communauté internationale et de l'ONU.

Je voudrais également saisir cette occasion pour condamner une nouvelle fois la propagande russe, la déformation des faits qui en découle et la promotion par la Fédération de Russie aujourd'hui d'une réalité que je qualifierais de « parallèle ». La Slovaquie rejette totalement cette approche et la trouve en tous points déplorable.

Pour terminer, je voudrais appeler chaque délégation présente dans la salle à voter pour le projet de résolution A/ES-11/L.5. Comme d'autres l'ont déjà dit avec clarté, alors que nous débattons aujourd'hui de la tentative d'annexion illégale de certaines parties de l'Ukraine par la Russie, il pourrait s'agir demain de l'annexion par la force militaire du territoire de n'importe quel autre État présent dans cette salle par l'un de ses voisins. Cette situation est à la fois dangereuse et inacceptable, et il est dans notre intérêt à toutes et tous de prendre des mesures collectives et résolues. La communauté internationale doit envoyer le signal clair qu'un tel comportement ne peut être et ne sera pas toléré.

C'est précisément pour cette raison qu'il ne s'agit pas d'un vote pour l'Ukraine ou d'un choix entre l'Ukraine et la Russie. Il s'agit d'un vote pour le respect des principes fondamentaux du droit international et consacrés par la Charte des Nations Unies ou pour une anarchie totale et le règne de l'arbitraire – un vote pour le pouvoir de la loi ou le pouvoir de la force. Je pense que nous devrions tous être pleinement conscients de ce pour quoi nous voulons voter et de quel côté nous voulons nous positionner sur cette question essentielle.

M. Hwang (République de Corée) (*parle en anglais*) : Nous sommes réunis aujourd'hui pour nous pencher une nouvelle fois sur la situation en Ukraine. Sept mois se sont écoulés depuis la convocation de la première session extraordinaire d'urgence sur cette question, en février. Depuis lors, la communauté internationale a condamné l'invasion armée de l'Ukraine par la Fédération de Russie et a appelé à un règlement pacifique du conflit.

Malheureusement, la Russie n'a pas répondu aux appels répétés de la communauté internationale. Tragiquement, cette agression non provoquée s'est poursuivie, faisant des milliers de morts et entraînant le déplacement de millions d'Ukrainiens. Nous avons été particulièrement choqués par les récentes frappes de missiles russes visant des villes et des civils innocents en Ukraine. La Russie a même annoncé l'annexion de certaines parties du territoire ukrainien alors que les combats sont toujours en cours dans ces régions.

La plupart des membres de cet organe n'ont cessé de rappeler – presque comme un mantra – l'importance de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale comme principe de base des relations internationales. Aujourd'hui, la République de Corée se joint à de nombreux autres pays pour réaffirmer sans équivoque son soutien à la souveraineté, à l'indépendance politique et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine.

Mon gouvernement ne reconnaît pas les prétenus référendums organisés sous la contrainte militaire à Donetsk, Louhansk, Zaporijia et Kherson, et ne peut accepter les tentatives de la Russie de diviser le territoire ukrainien. De par ses propres expériences douloureuses, la République de Corée peut témoigner du fait que toute tentative de diviser une nation, sous n'importe quelle forme ou par n'importe quelle méthode, marque le début de troubles durables et très graves et ne constitue en rien une solution.

Nous devons également garder à l'esprit cette page sombre de notre histoire, quand la Société des Nations, qui a précédé l'Organisation des Nations Unies, a commencé à s'effondrer dans les années 30, lorsque des puissances expansionnistes et militaires ont envahi les pays voisins. Nous sommes tous conscients des horreurs qui ont suivi. Nous tous qui sommes présents ici aujourd'hui avons le devoir de prouver aux générations futures que l'ONU est capable de s'acquitter de sa mission.

Les valeurs fondamentales de l'ONU sont en jeu. Comme le Secrétaire général l'a clairement indiqué dans sa déclaration, toute annexion du territoire d'un État par un autre État par la menace ou l'emploi de la force constitue une violation flagrante de la Charte des Nations Unies et des principes du droit international. Les actions illégales de la Russie ne seront ni acceptées ni tolérées par la communauté internationale.

À cet égard, ma délégation souligne que la République populaire démocratique de Corée est à ce

jour le seul pays à avoir publié une déclaration reconnaissant les soi-disant référendums tenus en Ukraine et soutenant l'annexion russe. Auparavant, deux pays seulement, dont la République populaire démocratique de Corée, avaient reconnu Donetsk et Louhansk comme des États indépendants. C'est pourquoi le Président de la République de Corée a souligné dans cette salle le mois dernier (voir A/77/PV.4) que les États Membres doivent surmonter ensemble les menaces à la liberté et à la paix par la coopération internationale, par la solidarité et par un engagement sans peur envers les normes universelles du système des Nations Unies.

Alors que nous cherchons des moyens de contribuer davantage au maintien de la paix et de la sécurité internationales, mon pays s'est également porté coauteur de l'important projet de résolution A/ES-11/L.5. Nous avons aussi promis et fourni à l'Ukraine, en réponse à l'appel lancé par les Nations Unies, une aide de 100 millions de dollars, notamment sous forme de matériel médical et de financement souple. Nous continuerons d'appuyer les efforts que déploient le Secrétaire général et les organisations régionales et internationales.

Enfin, ma délégation est profondément préoccupée par l'intensification récente de la rhétorique nucléaire de la Russie contre un État non doté de l'arme nucléaire, qui contredit de façon flagrante la déclaration commune publiée par les dirigeants des cinq membres permanents du Conseil de sécurité en janvier. Nous appelons la Russie à assumer les responsabilités qui lui incombent en tant qu'État doté de l'arme nucléaire et en tant que membre permanent du Conseil de sécurité, en traduisant en actes l'engagement important qu'elle a pris dans cette déclaration.

M. Fifield (Australie) (*parle en anglais*) : L'Australie est fière de se tenir aux côtés de l'Ukraine et de dizaines d'autres États Membres représentés ici aujourd'hui, qui sont déterminés à faire respecter la Charte des Nations Unies et à condamner les pseudo-référendums organisés par la Russie dans les régions occupées de l'Ukraine et la tentative illégale d'annexion du territoire ukrainien par la Russie. Nous restons attachés à la souveraineté, l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

Soyons clairs : les pseudo-référendums organisés par la Russie dans les zones occupées de l'Ukraine n'ont aucun effet juridique. Je tiens à le répéter : les pseudo-référendums organisés par la Russie dans les zones occupées de l'Ukraine n'ont aucun effet juridique. La

tentative d'annexion de la Russie est illégale et constitue une dangereuse escalade. Nous demandons instamment à tous les États Membres d'appuyer le projet de résolution A/ES-11/L.5 dont nous sommes saisis. Ce faisant, nous démontrons notre plein engagement à faire respecter le droit international, notamment nos obligations découlant de la Charte des Nations Unies. Nous aspirons tous à un monde pacifique et prospère, où la souveraineté et l'intégrité territoriale sont respectées. Nous devons montrer à tous ceux qui envisagent de mener des actes d'agression que la communauté internationale est résolument unie pour défendre ces principes.

L'Australie continuera de soutenir le courageux peuple ukrainien. L'Australie a réagi rapidement à la tentative d'annexion illégale des régions ukrainiennes de Louhansk, Donetsk, Kherson et Zaporijia par le Président Poutine en imposant de nouvelles sanctions financières ciblées et des interdictions de voyager à 28 séparatistes, ministres et hauts fonctionnaires nommés par la Russie. L'Australie a également déposé une déclaration d'intervention en l'affaire portée par l'Ukraine contre la Russie devant la Cour internationale de Justice, pour appuyer les allégations de l'Ukraine selon lesquelles la Russie a violé la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide. Ces actions sont l'expression de l'appui de l'Australie à l'Ukraine et au projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui, et renforcent la condamnation ferme de l'Australie des actions du Président Poutine et de ceux qui exécutent ses ordres.

L'Australie continue d'appeler la Russie à se conformer à ses obligations en vertu du droit international, notamment la Charte des Nations Unies, et à retirer immédiatement ses forces du territoire ukrainien. Nous appelons à la paix – le genre de paix qui n'est pas seulement l'absence de guerre, mais qui permette au peuple ukrainien de vivre selon ses propres règles et sa propre souveraineté, et d'avoir sa propre liberté.

L'Australie rend hommage à la remarquable résilience et à l'immense courage dont a fait preuve le peuple ukrainien. Il appartient à présent à la communauté internationale de montrer son courage et sa détermination. Le moment est venu d'agir – tous ensemble.

Mme Ojeda Tapia (Chili) (parle en espagnol) : L'Article 2 de la Charte des Nations Unies, qui régit la coexistence internationale, indique qu'il faut s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale et l'indépendance politique des États, régler les différends par des moyens pacifiques

et remplir de bonne foi les obligations assumées. À cet égard, la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de chaque État Membre des Nations Unies, y compris l'Ukraine, doivent être respectées et protégées.

Le Chili, qui respecte fidèlement la Charte et le droit international, réaffirme son attachement à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Il considère donc que les référendums organisés dans les régions et villes de Donetsk, Louhansk, Kherson et Zaporijia n'ont aucune valeur juridique. Il réaffirme également la nécessité pour la Russie de retirer ses troupes et de respecter l'intégrité territoriale et la souveraineté de l'Ukraine, qui inclut la Crimée. La communauté internationale ne peut rester indifférente à cette tentative d'annexion illégale de régions ukrainiennes. Rien ne justifie les violations des principes énoncés à l'Article 2 de la Charte des Nations Unies.

Le Chili soutient la déclaration faite par le Secrétaire général le jeudi 29 septembre, dans laquelle il rappelle que la Charte des Nations Unies indique clairement que

« [t]oute annexion du territoire d'un État par un autre État résultant de la menace ou de l'emploi de la force constitue une violation des principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international ».

Nous soulignons le travail qui est fait sur le terrain et les efforts entrepris par les différents acteurs pour garantir la paix et la sécurité de toute la population. De même, nous soulignons les efforts diplomatiques déployés par des pays comme la Turquie, le Coordonnateur des Nations Unies pour la crise en Ukraine et les organisations régionales pour parvenir à une solution pacifique par le dialogue entre les parties concernées.

Le Gouvernement chilien dénonce et condamne une fois de plus dans les termes les plus vigoureux les crimes de guerre perpétrés sur le territoire ukrainien contrôlé par les forces russes, tel qu'ils ont été mis en lumière par la commission d'enquête de l'ONU sur l'Ukraine. En termes de paix et de sécurité internationales, cette guerre nous ont fait reculer de plusieurs décennies si l'on considère les menaces irresponsables de recours aux armes nucléaires qui sont brandies.

Pour toutes ces raisons, mon pays a décidé de se porter coauteur du projet de résolution A/ES-11/L.5, dont nous sommes saisis aujourd'hui.

M. Dang (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Le Viet Nam a maintes fois exprimé la position qu'il a de tout temps défendue sur la conduite des relations internationales. Nous avons toujours considéré qu'il était de la plus haute importance de garantir le plein respect des principes fondamentaux du droit international et ceux consacrés par la Charte des Nations Unies. Ces principes comprennent l'égalité souveraine entre les États, le règlement pacifique des différends, la non-ingérence dans les affaires relevant de la compétence nationale des États et l'exigence de s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État.

Mais le principe sacro-saint et suprême demeure le respect de la souveraineté nationale, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de tous les États. Toutes les nations doivent respecter strictement leurs obligations et leurs engagements découlant des traités auxquels elles sont parties, notamment la reconnaissance de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États à l'intérieur de leurs frontières internationalement reconnues. C'est le principe que tous les États se doivent de respecter strictement dans leurs relations internationales. C'est la condition préalable à la paix et à la sécurité internationales.

Cette croyance sincère en ces principes fondamentaux, le Viet Nam l'a acquise de haute lutte au cours de son histoire. Ayant souffert de la guerre pendant plusieurs décennies pour défendre et réunifier sa nation, le Viet Nam est bien placé pour connaître la valeur de la paix et de la coopération. Malheureusement, depuis la création des Nations Unies, nous avons été, à maintes reprises, témoins d'actions qui ont causé des ravages dans de nombreux pays et pour de nombreuses populations. Face à de tels défis, le peuple vietnamien s'est efforcé, au fil des décennies, de mener le juste combat que mènent tous les peuples progressistes, forts de notre plaidoyer commun pour la promotion de relations amicales entre les États et contre le recours à la menace ou à l'emploi de la force en violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de tous les États.

C'est donc le cœur lourd que nous suivons la situation en Ukraine. Nous sommes particulièrement préoccupés par les faits récents qui pourraient conduire à une nouvelle escalade et à de nouvelles souffrances et accroître le risque d'erreur d'appréciation et d'affrontement au-delà de l'imaginable, avec toutes les répercussions qui peuvent en découler pour la paix, la sécurité, la stabilité, le développement et la coopération

au niveau international. Plus cette situation perdurera, plus nous nous éloignerons de la possibilité d'un règlement acceptable des différends entre les parties concernées. Par ailleurs, cela survient alors même que les conséquences multidimensionnelles se font profondément ressentir dans toutes les régions du monde, et que nous sommes aux prises avec une foule des questions brûlantes qui ont évoquées par les dirigeants du monde lors du débat général de haut niveau, il y a quelques jours à peine.

Le Viet Nam réitère une fois de plus son appel à l'exercice de la plus grande retenue et à la cessation immédiate des hostilités, et invite les parties à s'abstenir de toute action susceptible d'aggraver la situation. Nous appelons à une reprise rapide du dialogue et des négociations en vue de parvenir à une solution globale acceptable pour tous, qui tienne compte des intérêts et des préoccupations légitimes de toutes les parties, conformément au droit international et à la Charte des Nations Unies. Il importe aussi de garantir la sûreté et la sécurité de la population et des infrastructures civiles essentielles, notamment des installations nucléaires.

La communauté internationale doit unir ses efforts pour créer un climat propice à la réalisation de cet objectif. Pour ce faire, il faudra s'abstenir de toute action susceptible d'éloigner les parties et de retarder les perspectives de règlement. Il est primordial de ne pas perdre de vue qu'il y va de l'intérêt de tous les États concernés, non seulement en Europe mais dans le monde entier, qui ont tous à gagner de la paix, de la stabilité et du développement, sans oublier évidemment le quotidien de chaque citoyen qui souffre actuellement de la guerre.

Nous appelons donc les partenaires internationaux à redoubler d'efforts pour fournir une aide humanitaire à celles et ceux qui en ont besoin. Nous saluons les opérations menées à cet égard par divers organismes des Nations Unies et d'autres organismes régionaux et internationaux. Dans le même temps, il importe de poursuivre les efforts de désescalade et de médiation entre les parties concernées, par tous les canaux possibles. Nous saluons à cet égard les efforts du Secrétaire général et des autres partenaires compétents, ainsi que leur inlassable mobilisation pour aider à réunir toutes les parties.

Le Viet Nam est prêt à contribuer de manière constructive à ces efforts diplomatiques, ainsi qu'à la reconstruction et au relèvement de l'Ukraine.

Mme Pereira Portilla (Colombie) (*parle en espagnol*) : La Colombie condamne le recours à la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique d'un pays, quel qu'il soit, car cela constitue une violation directe des buts et principes fondamentaux consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international. Mon pays rappelle la résolution 2625 (XXV), adoptée en 1970, selon laquelle « [n]ulle acquisition territoriale obtenue par la menace ou l'emploi de la force ne sera reconnue comme légale ». C'est précisément pour cette raison que nous voterons pour le projet de résolution A/ES-11/L.5, qui défend les principes, les obligations et les droits inscrits dans la Charte des Nations Unies.

La Colombie réaffirme son rejet de la guerre et de la violence en toutes circonstances. De même, mon pays, conformément à sa politique de paix totale, exhorte les parties à rechercher une solution négociée et pacifique aux conflits.

M. Kulhánek (République tchèque) (*parle en anglais*) : La République tchèque s'associe pleinement à la déclaration faite au nom de l'Union européenne (voir A/ES-11/PV.12). Je souhaite formuler les commentaires suivants à titre national.

Malgré les nombreux appels de la communauté internationale à mettre immédiatement fin à son agression militaire contre l'Ukraine, la Fédération de Russie a décidé d'intensifier encore sa guerre d'agression en appuyant l'organisation de soi-disant référendums illégaux, en recourant à la mobilisation de ses citoyens et en menaçant à plusieurs reprises d'utiliser des armes nucléaires. En témoignent les incessantes et lâches attaques de missiles contre des civils et des infrastructures civiles dans de nombreuses villes ukrainiennes et dans le centre même de Kyïv. Une fois de plus, le régime de Poutine viole de manière flagrante les principes fondamentaux consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international et menace la sécurité de l'Europe, ainsi que la nature même de l'ordre mondial en place.

La modification par la force des frontières internationalement reconnues de l'Ukraine constitue une violation claire et grave de la Charte des Nations Unies. Cette démarche n'a absolument aucune validité au regard du droit international. De nombreux dirigeants mondiaux avaient mis en garde contre l'issue prévisible de ces simulacres illégaux de référendums, avant même l'annonce de leurs résultats falsifiés. Nous demandons instamment à tous les États Membres de l'ONU de

rejeter cette annexion illégale en votant pour le projet de résolution A/ES-11/L.5.

Les actions illégales de la Russie montrent déjà leurs effets néfastes au niveau mondial. Alors que ces répercussions se multiplient, tous les membres de la communauté internationale sont désormais menacés par ces comportements sans scrupules. Nous n'avons pas reconnu l'annexion illégale de la Crimée et nous ne reconnaîtrons jamais l'annexion illégale des régions ukrainiennes de Louhansk, Donetsk, Zaporijia et Kherson. Nous ne reconnaîtrons jamais aucune décision prise par la Russie à la suite de cette tentative d'annexion illégale, y compris la procédure simplifiée d'octroi de la citoyenneté russe et de passeports russes.

La République tchèque réaffirme son soutien total à la souveraineté, à l'indépendance, à l'unité et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières et eaux territoriales internationalement reconnues. L'organisation d'un scrutin factice en pleine guerre est une preuve supplémentaire des violations des droits humains et de l'intimidation que les citoyens ukrainiens subissent de manière généralisée et systématique de la part de la Russie et des autorités qu'elle a nommées illégalement dans les territoires temporairement occupés. Ce scrutin manipulé ne représente en aucun cas l'expression de la volonté réelle des citoyens ukrainiens dans ces régions, exposés à des conditions de vie inhumaines, à des tortures brutales et à des massacres.

Tous les auteurs des crimes les plus graves au regard du droit international devront rendre des comptes, de même que les personnes impliquées dans l'organisation de ces simulacres de vote. La République tchèque est favorable à la création d'un tribunal international spécial pour traduire en justice les représentants officiels de la Fédération de Russie responsables de ce crime d'agression contre un État voisin dont ils cherchent à détruire la libre existence.

Une fois encore, nous demandons instamment à la Fédération de Russie de mettre fin à cette guerre et de retirer immédiatement, complètement et sans condition ses troupes du territoire de l'Ukraine. Les actions de la Russie portent lourdement atteinte à l'économie mondiale et à la sécurité alimentaire de nombreux pays représentés ici aujourd'hui. En outre, ils menacent gravement l'ordre international fondé sur des règles et nuisent à tous les États Membres de l'ONU.

M. Song Kim (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Aujourd’hui, la situation en Ukraine occupe toute l’attention de la communauté internationale.

L’autodétermination est le droit des peuples de décider de leur propre destin et de la nature de leurs relations internationales. L’autodétermination, c’est aussi le droit légitime de choisir librement sa souveraineté et son statut politique international, sans interférence externe, et c’est un principe de base inscrit dans la Charte des Nations Unies et le droit international.

Les résidents de la République populaire de Donetsk, de la République populaire de Lougansk et des régions de Kherson et de Zaporijie ont le droit de déterminer et de choisir librement leur souveraineté et leur statut politique international, à leur entière discréction. Les habitants de ces régions ont exercé ce droit lors des référendums organisés du 23 au 27 septembre. Nous reconnaissons que ces référendums ont été menés conformément à la Charte des Nations Unies et aux lois internationales qui énoncent les principes de l’égalité des droits et de l’autodétermination des peuples. Par conséquent, nous respectons la volonté des habitants de la République populaire de Donetsk, de la République populaire de Lougansk et des régions de Kherson et de Zaporijie qui aspirent à être intégrés dans la Fédération de Russie, et nous soutenons la position du Gouvernement russe consistant à faire de ces régions des composantes de la Fédération de Russie. Nous insistons fortement sur le fait que le principe d’autodétermination inscrit dans la Charte des Nations Unies et le droit international ne doit pas être appliqué de manière sélective ou biaisée.

Nous rappelons sans ambiguïté que la souveraineté et l’intégrité territoriale de l’ex-Yougoslavie, de l’Afghanistan, de l’Irak et de la Libye ont été brutalement violées par les États-Unis et les pays occidentaux, au prétexte de maintenir la paix et la sécurité internationales. Pourtant, les agissements de ces pays occidentaux, tout aussi illégaux, n’ont jamais été remis en question au Conseil de sécurité.

Il est absurde pour les pays occidentaux qui ont dévasté des États souverains par le passé de parler de respect de la souveraineté et de l’intégrité territoriale de l’Ukraine à propos des référendums organisés dans les Républiques populaires de Donetsk et de Lougansk et dans les régions de Kherson et de Zaporijie. Aujourd’hui encore, les États-Unis s’ingèrent dans les affaires intérieures de pays souverains et portent atteinte à leurs droits légaux en abusant du Conseil de sécurité afin de

maintenir un monde hégémonique et unipolaire. Il s’agit de la même imposture des États-Unis, et le monde a été témoin de nombreux actes illégaux similaires, aussi bien au XX^e qu’au XXI^e siècle. Les pratiques autoritaires et arbitraires et les actes partiaux et de deux poids, deux mesures ne peuvent en aucun cas être tolérés.

Pour terminer, je suis fermement convaincu que le résultat des référendums qui ont eu lieu dans les Républiques populaires de Donetsk et de Lougansk et dans les régions de Kherson et de Zaporijie doit être respecté conformément au principe fondamental de l’autodétermination et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des États.

De même, la position de tout État souverain doit être respectée dans cette enceinte. Or, un orateur vient de commenter la position de la République populaire démocratique de Corée. Son commentaire était motivé par des raisons politiques. Bien sûr, je peux tout à fait le comprendre, son pays n’étant pas un État souverain.

M. Leucă (République de Moldova) (*parle en anglais*) : Tout d’abord, ma délégation se félicite de la reprise de la onzième session extraordinaire d’urgence dédiée à l’examen de la question cruciale des prétendus référendums organisés illégalement par la Fédération de Russie dans les territoires temporairement occupés de l’Ukraine dans les régions de Kherson, Zaporijia, Donetsk et Louhansk.

La République de Moldova s’associe à la déclaration faite au nom de l’Union européenne (voir A/ES-11/PV.12), et je voudrais ajouter les observations suivantes à titre national.

Depuis plus de huit mois maintenant, notre voisine, l’Ukraine, défend son territoire contre la guerre d’agression non provoquée de la Fédération de Russie, qui a déclenché la plus grande crise humanitaire et de réfugiés en Europe depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, provoqué des pénuries alimentaires et des ralentissements économiques à l’échelle mondiale, et aggravé la crise énergétique en Europe. Les informations faisant état de violations massives des droits humains et du non-respect du droit international humanitaire et du droit international sont légion. Nous avons tous été consternés par les attaques massives de missiles russes menées récemment contre des villes ukrainiennes, notamment des infrastructures civiles et critiques. Ces attaques provoquent des pertes humaines, des souffrances et des destructions considérables.

Selon les données vérifiées de surveillance de l'espace aérien, trois missiles de croisière lancés depuis des navires militaires russes situés en mer Noire contre des cibles en Ukraine ont traversé l'espace aérien moldove. La République de Moldova condamne fermement toute violation de son espace aérien souverain. Ces incidents ont créé des risques sérieux pour notre sécurité. Toute escalade accroît également les risques pour la sécurité de toute la région et de la République de Moldova, voisine immédiate de l'Ukraine. Aujourd'hui, ces risques incluent ceux posés par l'emploi non seulement d'armes classiques, mais aussi d'armes nucléaires.

Nous sommes profondément et gravement préoccupés par les activités militaires menées à l'intérieur et autour des sites nucléaires ukrainiens et par la rhétorique dangereuse sur l'emploi potentiel d'armes nucléaires. Toutes ces évolutions inquiétantes constituent une menace majeure non seulement pour la région, mais aussi pour le monde entier. En ce sens, nous ne saurions trop insister sur l'importance de faire cesser les bombardements à l'intérieur et autour de ces sites afin d'éviter des conséquences catastrophiques.

La République de Moldova condamne fermement les prétdus référendums organisés illégalement par la Fédération de Russie dans les régions ukrainiennes temporairement occupées de Kherson, Zaporijia, Donetsk et Louhansk. La tenue de ces pseudo-référendums pendant la guerre en cours et leur utilisation comme prétexte pour annexer une partie du territoire souverain ukrainien occupé par la force constituent une grave violation des principes de souveraineté et d'intégrité territoriale et d'autres principes fondamentaux du droit international. Nous ne reconnaissions et ne reconnaîtrons pas les résultats de ces actions illégales et nous réaffirmons notre soutien indéfectible à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine dans ses frontières internationalement reconnues.

Compte tenu de tout ce qui précède, ma délégation s'est portée coauteure du projet de résolution A/ES-11/L.5, intitulé « Intégrité territoriale de l'Ukraine : défense des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies », et votera pour ce texte. La République de Moldova appelle une nouvelle fois la Fédération de Russie à mettre fin à son agression et à retirer immédiatement ses forces militaires du territoire ukrainien souverain.

M. Lippwe (États fédérés de Micronésie) (*parle en anglais*) : Je vais être très bref. La brièveté de ma déclaration ne diminue en rien la grave préoccupation

de ma délégation quant aux récents événements survenus en Ukraine, ni l'importance que nous attachons à la question dont est saisie l'Assemblée.

La Micronésie s'associe à la déclaration faite par le Représentant permanent des Fidji au nom du Forum des îles du Pacifique (voir A/ES-11/PV.12).

Ma délégation salue la reprise opportune de la session extraordinaire d'urgence, car nous sommes profondément troublés par les événements de ces derniers jours. Nous ne reconnaissions pas les prétdus référendums organisés dans les quatre régions occupées et rejetons toute tentative de la Fédération de Russie d'annexer des territoires ukrainiens. L'annexion de territoires ukrainiens par la Fédération de Russie constitue une nouvelle violation des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et du droit international.

Nous défendons pleinement l'intégrité territoriale de l'Ukraine dans ses frontières internationalement reconnues et exigeons le retrait immédiat de toutes les forces russes dudit territoire.

Enfin, la Micronésie s'est portée coauteure du projet de résolution A/ES-11/L.5 et votera pour ce texte. Nous encourageons tous les membres de l'Assemblée à se conformer à la Charte des Nations Unies et à voter pour ce projet de résolution.

M. Šimonović (Croatie) (*parle en anglais*) : La Croatie s'associe à la déclaration faite au nom de l'Union européenne (voir A/ES-11/PV.12). Je voudrais ajouter quelques observations à titre national.

En quelques mois, l'agression russe contre l'Ukraine a beaucoup évolué, passant d'une prétdue opération militaire spéciale à une quasi-apocalypse nucléaire. Des dizaines de milliers de personnes ont été tuées à ce jour ; des centaines de milliers, voire des millions le seront à l'avenir. Avons-nous fait assez pour mettre un terme à cette situation ? Les crimes commis s'accumulent. Cela a commencé par un crime d'agression et a continué avec des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité. Nous nous réunissons aujourd'hui à cause d'un autre crime, le dernier en date : l'annexion illégale des territoires temporairement occupés en Ukraine.

L'agression contre l'Ukraine démontre clairement que nos capacités institutionnelles ne nous permettent pas de protéger les pays et les populations contre l'occupation et les atrocités criminelles, surtout lorsque l'agresseur est l'un des membres permanents du Conseil

de sécurité. Il est évident que nous devons renforcer la capacité de prévention et de protection de l'ONU, mais cela ne nous dispense pas de la responsabilité de faire tout ce que nous pouvons dans le cadre institutionnel actuel. Lorsque le Conseil de sécurité a été empêché d'agir par le passé à cause du recours au droit de veto, nous avons agi conjointement dans le cadre de l'Assemblée générale, en condamnant à une écrasante majorité le crime d'agression, en soulignant qu'il n'y aurait pas d'impunité pour les crimes commis et en isolant l'auteur de ces crimes.

Maintenant, nous devons faire preuve de la même détermination et réagir de manière décisive à cette tentative d'annexion, qui est nulle et non avenue et ne peut avoir aucun effet juridique en vertu du droit international. Nous devons la rejeter et la condamner dans les termes les plus forts et les plus clairs. Ce faisant, nous protégerions non seulement l'Ukraine, mais aussi notre propre souveraineté et notre intégrité territoriale, ainsi que la Charte des Nations Unies, l'ordre international fondé sur des règles et l'avenir de nos enfants.

Le projet de résolution A/ES-11/L.5 dont nous sommes saisis n'est malheureusement pas juridiquement contraignant, mais sa force réside dans notre condamnation générale de l'annexion illégale, qui constitue une nouvelle violation du droit international par la Fédération de Russie. La Cour internationale de Justice a toutefois émis une ordonnance juridiquement contraignante, demandant à la Fédération de Russie de suspendre immédiatement ses opérations militaires en Ukraine. Faisant fi de cette ordonnance, la Fédération de Russie a poursuivi son agression et aujourd'hui, alors que la situation sur le terrain évolue en faveur de l'Ukraine, elle exacerbe le conflit par une mobilisation partielle, une annexion illégale et le ciblage d'infrastructures civiles critiques, ainsi que de civils eux-mêmes.

Quelle est cette cupidité pour le pouvoir impérial et l'accaparement des terres qui incite les dirigeants du pays le plus vaste du monde à annexer les territoires des pays voisins et frères et à sacrifier la vie de dizaines de milliers d'Ukrainiens et d'Ukrainiennes, ainsi que de ses propres citoyens, pour mettre en œuvre ce plan ignoble, et à exposer le monde entier à l'insécurité alimentaire, aux pénuries d'énergie, à des reculs en matière de développement et au danger d'une éventuelle apocalypse nucléaire ? Ce genre de cupidité peut engloutir notre planète entière, si nous laissons faire.

Nous devons rester unis et protéger l'Ukraine, la Charte des Nations Unies et notre propre avenir. Les

peuples nous regardent aujourd'hui, ainsi que notre vote. Ne les décevons pas. Un vote pour ce projet de résolution est un vote pour une paix juste en Ukraine ainsi que pour le rétablissement de l'état de droit dans les relations internationales.

Mme Horváth (Hongrie) (*parle en anglais*) : La Hongrie s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Union européenne, en qualité d'observatrice, au nom de l'Union et de ses États membres (voir A/ES-11/PV.12), et je souhaite faire les observations suivantes à titre national.

Nous réaffirmons notre appui indéfectible à l'intégrité territoriale et à la souveraineté de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. En ce qui concerne les prétdus référendums organisés dans les territoires occupés de l'Ukraine, nous rejetons fermement et condamnons sans équivoque l'annexion illégale par la Russie des régions ukrainiennes de Donetsk, Louhansk, Zaporijia et Kherson. Ces référendums constituent non seulement une violation flagrante des droits fondamentaux de l'Ukraine à la souveraineté, à l'intégrité territoriale et à l'indépendance politique, mais aussi de plusieurs des principes fondamentaux consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international. Nous ne reconnaîtrons jamais ces référendums illégaux ni cette annexion illégale. En outre, nous réaffirmons que l'Ukraine exerce son droit légitime de se défendre contre l'agression russe et de reprendre le plein contrôle de son territoire, et qu'elle a le droit de libérer les territoires occupés à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

Le respect de la Charte des Nations Unies n'est pas facultatif. Chaque État Membre représenté dans cette salle doit se conformer aux règles qui ont été établies pour protéger l'ordre international. Si un État Membre décide de ne pas respecter les règles, il y en aura sans doute d'autres qui ne se sentiront pas obligés de respecter ces règles. Aujourd'hui, il s'agit de la souveraineté de l'Ukraine ; demain, il s'agira peut-être d'un autre État, d'un autre principe qui sera bafoué, d'un autre droit fondamental qui sera violé. Nous devons être clairs sur le fait que cette mesure de la Fédération de Russie constitue une violation des droits aujourd'hui, et que si nous ne nous y opposons pas, elle pourrait être interprétée à tort comme un précédent à l'avenir. Par conséquent, nous devons être fermes et unis dans notre détermination commune à protéger l'ordre international fondé sur des règles et le droit international.

Nous devons également souligner que l'emploi ou la menace d'armes de destruction massive est contraire aux dispositions du droit international, y compris la Charte des Nations Unies et les engagements pris par les parties, notamment dans le cadre du Mémorandum de Budapest et des conférences des Parties chargées d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Je tiens à le dire clairement : la Hongrie condamne toute menace de guerre nucléaire. Une guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne doit donc jamais être menée.

Malheureusement, plus de six mois après le début de ce conflit, nous sommes témoins de tendances inquiétantes et nous ne voyons toujours pas de signe de cessation des hostilités. Nous estimons que le conflit évolue d'une manière alarmante et que, selon toute vraisemblance, une nouvelle escalade s'annonce. Partout dans le monde, nous constatons que de très nombreux États Membres, qui viennent de se remettre à peine de la pire pandémie depuis plus d'un siècle, se retrouvent dans une situation particulièrement vulnérable à cause de la guerre en Ukraine, et sont confrontés à des crises imbriquées sans précédent. Les crises de l'énergie, de l'alimentation et de l'eau ainsi que les effets néfastes des changements climatiques, exacerbés par la crise du coût de la vie, aggravent les difficultés des populations du monde entier et mettent à l'épreuve la capacité de résistance des États Membres. En conséquence, l'incertitude et les bouleversements politiques se multiplient dans le monde entier, ce qui pourrait avoir des répercussions considérables sur la paix et la sécurité internationales et mettre en péril les progrès accomplis au prix de grands sacrifices en matière de développement durable.

Pour la Hongrie, la guerre qui fait rage chez son voisin représente un risque important pour sa propre sécurité, qui a des conséquences multidimensionnelles sur la société. L'augmentation du coût des denrées alimentaires, de l'énergie et du carburant qui en découle constitue un véritable défi pour nous. En outre, à l'approche de l'hiver, nous nous attendons également à ce que les besoins humanitaires découlant de la guerre continuent d'augmenter. Par ailleurs, les voies d'approvisionnement en énergie sont perturbées au niveau régional ; en conséquence, notre continent est confronté à la plus grave crise énergétique qu'il ait connu, qui menace également de plonger l'économie européenne dans la récession. Face à ces défis, ce dont nous avons besoin aujourd'hui, probablement plus que jamais, c'est de dialogue et de diplomatie.

Ainsi, pour terminer, qu'il me soit permis de lancer de nouveau, au nom de la Hongrie, un appel à la paix. Nous devons utiliser tous les outils disponibles pour faciliter la paix. Nous devons contribuer à la cessation de ce conflit le plus rapidement possible. Nous ne pouvons pas laisser cette agression mettre en péril tout ce que la communauté internationale a réalisé sous l'égide du droit international au cours des 77 années écoulées depuis l'adoption de la Charte des Nations Unies. Nous devons rétablir la paix, en nous appuyant fermement sur l'édifice de l'ordre international fondé sur des règles.

Pour toutes ces raisons, la Hongrie votera pour le projet de résolution A/ES-11/L.5 et encourage les autres États Membres à faire de même.

M. Santos Maraver (Espagne) (*parle en espagnol*) : L'Espagne s'associe pleinement à la déclaration faite au nom de l'Union européenne (voir A/ES-11/PV.12) qui appuie le texte du projet de résolution A/ES-11/L.5, intitulé « Intégrité territoriale de l'Ukraine : défense des principes consacrés par la Charte des Nations Unies ».

L'Espagne tient à réitérer dans les termes les plus catégoriques sa condamnation des simulacres de référendums organisés dans des parties du territoire ukrainien temporairement sous contrôle militaire russe, ainsi que des mesures prises par les autorités russes visant à l'annexion illégale de ces territoires à la Fédération de Russie. En prenant ces mesures, la Russie a une fois de plus démontré son manque de respect pour les principes, les valeurs et les normes consacrés par la Charte des Nations Unies. La Russie persiste dans sa violation continue et flagrante du droit international et de ses principes les plus fondamentaux, notamment la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine, que l'Assemblée générale a condamnée sans ambiguïté en mars. Le Secrétaire général a emboîté le pas à l'Assemblée le 29 septembre.

Nous ne reconnaîtrons jamais ces tentatives d'annexion illégale par la Russie. L'Espagne réaffirme son soutien à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine dans ses frontières internationalement reconnues, et nous exigeons le retrait immédiat, complet et inconditionnel de toutes les troupes russes du territoire ukrainien. En attendant, comme nous l'avons fait en mars, nous appelons à un cessez-le-feu immédiat et appuyons les efforts du Secrétaire général Guterres et des États Membres qui travaillent à la désescalade du conflit et à la recherche d'une solution pacifique, qui ne peut venir que du respect du droit international.

M. Rai (Népal), Vice-Président, assume la présidence.

L'Assemblée se réunit à nouveau suite à l'exercice du droit de veto par la Fédération de Russie, qui entrave le fonctionnement du Conseil de sécurité, tout en menaçant de recourir aux armes nucléaires. Cela est inacceptable et porte atteinte à la Charte. Les actions menées par la Russie sapent les fondements de l'architecture de sécurité internationale et menacent directement la paix et la stabilité mondiales. La communauté internationale ne peut se permettre un précédent qui aurait sans aucun doute des conséquences catastrophiques à l'avenir.

Pour toutes ces raisons, nous appelons la communauté internationale à condamner fermement et énergiquement les actions russes, en coparrainant et en appuyant le projet de résolution portant sur l'intégrité territoriale de l'Ukraine. C'est précisément ici, au Siège, que nous devons réaffirmer les normes et les principes consacrés par la Charte des Nations Unies.

M. Hadjichrysanthou (Chypre) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe pleinement à la déclaration faite au nom de l'Union européenne (voir A/ES-11/PV.12), et souhaite faire quelques observations supplémentaires.

Chypre condamne la tenue illégale et illégitime des prétendus référendums dans les régions occupées de l'Ukraine, ainsi que la tentative d'annexion de ces régions par la Fédération de Russie. Le droit international est clair. Premièrement, l'interdiction de l'emploi de la force est l'un des fondements de la Charte des Nations Unies ; les frontières ne peuvent être modifiées par aucun recours à la force. Deuxièmement, une Puissance occupante ne peut pas obtenir la souveraineté du territoire qu'elle occupe illégalement par une tentative de sécession unilatérale ou par un autre moyen. Troisièmement, un référendum ne peut avoir lieu unilatéralement sans le consentement du Gouvernement de l'État territorial. La Puissance occupante doit respecter les obligations découlant du droit international humanitaire, notamment le Règlement de La Haye de 1907 et les Conventions de Genève. Quatrièmement, en aucun cas ces prétendus référendums ne peuvent être considérés comme un exercice du droit à l'autodétermination par le biais d'une sécession corrective.

Chypre est fermement opposée à toute modification du principe fondamental de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États, qui est essentiel pour

leur stabilité et pour les relations internationales entre États. En outre, nous réaffirmons que les États ont l'obligation juridique de ne pas reconnaître les actes ayant un caractère impératif qui violent les normes du droit international, comme la création d'une situation territoriale illégale par l'emploi de la force.

Le droit international doit rester la boussole qui guide les États, et il doit être appliqué de manière cohérente et globale. Chypre, en tant que pays qui reste divisé depuis près de 50 ans en raison du crime d'agression et qui s'est pleinement engagé à promouvoir le respect du droit international, se joint à l'appel international à la défense de la Charte des Nations Unies et de l'état de droit. Le multilatéralisme, et non le recours à l'action unilatérale, doit guider la conduite des États en vue du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous restons profondément préoccupés par l'efficacité de notre système de sécurité collective, et déçus par le fait que le Conseil de sécurité n'a pas fait tout ce qui était en son pouvoir pour prévenir la guerre en Ukraine et y mettre fin. Nous pensons sincèrement qu'il n'y a qu'une seule issue : la diplomatie, pas la guerre.

Chypre votera pour le projet de résolution A/ES-11/L.5, intitulé « Intégrité territoriale de l'Ukraine : défense des principes consacrés par la Charte des Nations Unies », et encourageons tous les États Membres à l'appuyer également.

Pour terminer, je souhaite redire que mon pays demeure pleinement attaché à la souveraineté, à l'unité, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

Mme Squeff (Argentine) (*parle en espagnol*) : Comme nous l'avons fait dans divers cadres multilatéraux à propos de la guerre en Ukraine, et comme nous l'avons déjà fait en ce qui concerne la Crimée, la République argentine réaffirme que ce n'est qu'en adhérant pleinement aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies – respect du droit international, de la souveraineté des États et de leur intégrité territoriale – qu'il sera possible de parvenir à des solutions justes et durables pour tous les acteurs politiques et sociaux.

L'Argentine a maintenu une position constante contre l'acquisition de territoires par la force et pour la défense du principe d'intégrité territoriale. Par conséquent, la République argentine condamne l'agression perpétrée contre l'Ukraine, et demande de nouveau à

la Fédération de Russie de cesser immédiatement de recourir à la force de façon illégitime contre ce pays et de mettre un terme immédiat à ses opérations militaires en territoire ukrainien. Dans ce contexte, nous ne considérons pas que les référendums organisés dans les territoires occupés en Ukraine du 23 au 27 septembre sont légaux.

Toute tentative visant à rompre, partiellement ou totalement, l'unité nationale et l'intégrité territoriale d'un État ou d'un pays ou à porter atteinte à son indépendance politique par la force est incompatible avec les buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies. Il s'agit d'un acte qui vise à porter atteinte à l'intégrité territoriale de l'Ukraine, dans la mesure où il ne bénéficie pas du consentement du Gouvernement de ce pays. Par conséquent, du point de vue du droit international, les référendums organisés par la Russie sont nuls et non avenus ; ils n'ont pas de valeur juridique et ne modifient pas le statut des territoires concernés.

Pour les raisons indiquées, nous appuierons le projet de résolution A/ES-11/L.5, qui rejette la prétenue annexion de territoires ukrainiens par la Russie, et nous voterons pour ce texte.

Nous renouvelons notre appel au Secrétaire général et à toutes les instances multilatérales existantes pour qu'ils coopèrent d'urgence afin de désamorcer ce conflit et de retourner à la table des négociations pour trouver une solution par le dialogue et tout autre moyen pacifique pouvant servir à mettre fin à la violence.

La récente pandémie, les changements climatiques, la précarisation des conditions de vie dans des régions entières et les vastes déplacements de millions de personnes nous ont montré, parmi d'autres défis mondiaux, qu'ils ne sont pas des préoccupations du futur, mais plutôt des problèmes urgents auxquels la communauté internationale doit s'attaquer rapidement. Le temps joue contre nous et nous ne pouvons pas nous permettre de continuer à parler de guerres, un passé tragique dont nous connaissons tous les conséquences et que nous avons promis en 1945 de laisser derrière nous.

Mme Zacarias (Portugal) (parle en anglais) : Je remercie le Président d'avoir convoqué à nouveau cette session extraordinaire d'urgence et d'avoir fait preuve de leadership en ces temps difficiles et éprouvants.

Le Portugal s'associe à la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne (voir A/ES-11/PV.12), et je voudrais faire quelques remarques supplémentaires à titre national.

Nous condamnons fermement les prétdus référendums organisés par la Fédération de Russie et son annexion ultérieure des territoires ukrainiens de Donetsk, Louhansk, Zaporijia et Kherson, qui constitue une violation manifeste du droit international et des principes consacrés par la Charte des Nations Unies. Le Portugal considère ces référendums et annexions comme illégaux, nuls et non avenus, et ne leur reconnaît aucun effet politique ou juridique. Nous réaffirmons notre appui à la souveraineté, à l'intégrité territoriale et à l'indépendance de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, ainsi qu'au droit de l'Ukraine à l'autodéfense face à l'agression étrangère en cours.

On ne peut pas prétendre défendre les intérêts des populations en apportant encore plus de mort et de destruction à leurs portes. Aucune préoccupation de sécurité ne saurait être une raison légitime d'envahir un pays voisin qui ne représente aucune menace pour la Fédération de Russie. Nous ne pouvons pas être indifférents à ces annexions. Nous ne pouvons pas fermer les yeux sur une décision qui compromet la stabilité d'un ordre international construit collectivement pendant 77 ans, un ordre international fondé sur les principes de l'état de droit, de l'égalité souveraine, de la paix et de la défense des droits humains. Ce sont des principes sur lesquels nous ne pouvons pas transiger.

Nous ne pouvons rester silencieux face aux discours envisageant le recours à des armes nucléaires. C'est totalement inacceptable. Nous ne pouvons rester silencieux lorsque nous sommes témoins du pilonnage aveugle et choquant de cibles civiles dans les villes ukrainiennes, ce qui intensifie la violence et alourdit l'insupportable bilan humain de cette guerre. Les auteurs de ces attaques, et d'autres, doivent rendre des comptes en vertu du droit international. Nous ne pouvons rester silencieux lorsque nous voyons les répercussions de la guerre en Ukraine mettre en péril la sécurité alimentaire et énergétique de millions de personnes. Nous appuyons pleinement les efforts coordonnés par l'ONU pour faire face aux effets du conflit au niveau mondial, et nous appelons au renouvellement de l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire. Nous saluons le courage du Secrétaire général à cet égard et sa vision d'un nouvel agenda pour la paix dont nous avons tant besoin.

La Fédération de Russie doit mettre fin à cette guerre et se retirer de l'Ukraine. Nous devons continuer à faire face collectivement à cette situation afin de

préserver un ordre international fondé sur des règles, de défendre l'état de droit, d'honorer les principes de paix et de sécurité qui sont le fondement de l'Organisation et de faire respecter la Charte des Nations Unies. C'est pourquoi le Portugal s'est porté coauteur du projet de résolution A/ES-11/L.5 et votera pour. Nous encourageons vivement les autres États Membres à faire de même.

Mme Theofili (Grèce) (*parle en anglais*) : La Grèce s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Union européenne, en qualité d'observatrice (voir A/ES-11/PV.12), et nous voudrions ajouter ce qui suit à titre national.

Le débat d'aujourd'hui concerne chaque État Membre. Il s'agit de faire respecter la Charte des Nations Unies et les principes fondamentaux de l'Organisation qui est la nôtre. Il s'agit de respecter les principes les plus fondamentaux du droit international. La Grèce réaffirme ce qui a été dit à plusieurs reprises dans cette salle. La Charte des Nations Unies est claire. Le paragraphe 4 de l'Article 2 de la Charte préconise que tous les « Membres de l'Organisation s'abstiennent [...] de recourir à la menace ou à l'emploi de la force [...] contre l'intégrité territoriale [...] de tout État ». C'est là le principe directeur qui sous-tend la Charte des Nations Unies et tous les États doivent s'y conformer. Le respect de l'intégrité territoriale, de la souveraineté et de l'indépendance de tous les pays constitue la pierre angulaire du droit international et le principal pilier de la politique étrangère grecque. Il ne s'agit pas seulement de notre position de principe inébranlable ; c'est le fondement de l'ordre international.

Le révisionnisme, d'où qu'il vienne, est la principale menace pour la paix mondiale. Les violations du droit international, quelle qu'en soit la cible, sont une menace pour nous tous. Toute agression non provoquée, toute décision ou toute menace qui vise la souveraineté et l'intégrité territoriale d'un État Membre ne peut et ne doit pas être tolérée et n'a pas sa place au XXI^e siècle. Nous ne pouvons pas faire d'exception et devons maintenir une position cohérente à tous les niveaux. Nous n'autoriserons pas un dangereux précédent qui donnerait le feu vert à des attaques et des violations du droit international similaires dans le monde entier, contre d'autres membres de la communauté internationale. Tout acte qui porte atteinte à l'ordre international fondé sur des règles et qui viole les droits fondamentaux de l'Ukraine à l'indépendance et à la souveraineté ne saurait être reconnu. Si nous ne condamnons pas les actions de

la Fédération de Russie en Ukraine aujourd'hui, nous ouvrons la voie à des attaques similaires contre tous nos pays demain. L'heure est venue de faire preuve de solidarité et d'un engagement fort en faveur de la paix et de la stabilité. Notre message doit être clair et ferme pour faire respecter les principes fondamentaux inscrits dans le droit international et la Charte qui est la nôtre.

Nous condamnons catégoriquement l'annexion illégale des régions ukrainiennes de Donetsk, Louhansk, Zaporijia et Kherson, qui constitue une violation flagrante du droit international. Une telle annexion est nulle et non avenue et ne peut produire aucun effet juridique. La Grèce ne ménagera aucun effort pour assurer la protection de la communauté grecque en Ukraine, en particulier dans l'est du pays, et de tous les civils qui endurent d'immenses et inutiles souffrances. La Grèce ne ménagera aucun effort pour veiller à ce que justice soit faite. Nous nous mobilisons avec nos partenaires pour combattre l'impunité des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, y compris la violence fondée sur le genre. La Grèce ne ménagera aucun effort pour assurer la paix et faire respecter les principes de la Charte. Aujourd'hui, nous voterons pour le projet de résolution dont nous sommes saisis.

Mme Mc Gill (Libéria) (*parle en anglais*) : Nous, Membres de l'ONU, continuons à assister à des actes de violence inexcusables et à l'annexion par la force de régions situées à l'intérieur des frontières internationalement reconnues de l'Ukraine : Louhansk, Kherson, Zaporijia et Donetsk. Nous nous trouvons à un moment sans précédent de l'histoire internationale, qui laisse une tache indélébile sur notre grande Charte.

Une fois encore, il s'agit d'une question d'intégrité territoriale. Les simulacres de référendum organisés par la Russie et l'annexion par la force des quatre territoires ukrainiens susmentionnés constituent une violation flagrante de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine, de la Charte des Nations Unies et du droit international, ainsi que de la paix et de la stabilité mondiales. L'Article 2 de la Charte des Nations Unies dispose que

« [I]es Membres de l'Organisation des Nations Unies s'abstiennent, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies. »

Cet article interdit la menace ou l'emploi de la force et invite tous les Membres à respecter la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique des autres États.

Le Libéria condamne la violence, les menaces de violence et les autres actes d'intimidation dont la Russie se rend de plus en plus coupable en Ukraine et se joint aux autres États Membres pour appeler à la fin du chaos et du tumulte provoqués et à des actions calmes et pacifiques. Ma délégation souhaite souligner notre position selon laquelle l'Ukraine mérite notre appui dans tous les efforts qu'elle déploie pour maintenir sa souveraineté, son intégrité territoriale et son indépendance politique. Mon pays appelle en outre les États Membres à faire tout leur possible pour convaincre le pays envahisseur, la Russie, de cesser toutes les hostilités et d'empêcher la catastrophe humanitaire et les souffrances indicibles qui en découlent pour les femmes, les enfants et les autres personnes vulnérables d'Ukraine. Il est impératif que nous agissions en tout temps dans le cadre de la Charte des Nations Unies pour promouvoir la coexistence pacifique dans le monde.

M. De Maesschalck (Belgique) : La Belgique s'aligne pleinement sur la déclaration faite par l'Union européenne (voir A/ES-11/PV.12). Je souhaite insister, en ma capacité nationale, sur les points suivants, essentiels au bon fonctionnement de l'ordre international basé sur le droit que nous appelons tous de nos vœux.

Je m'adresse à l'Assemblée en tant que représentant d'un pays qui mesure la valeur du multilatéralisme, un pays qui, par son histoire est conscient du patrimoine commun à tous les États Membres que représente la Charte des Nations Unies. Faut-il rappeler devant l'escalade en cours que la grave situation actuelle a une seule et unique cause ? Le fait qu'un État a fait le choix d'en-vahir un État souverain voisin afin de tenter d'annexer illégalement et par la force une partie du territoire de celui-ci.

Les conséquences de cette action illégale et violente sont malheureusement ressenties par l'ensemble des Membres de l'Organisation. Elles mettent gravement en danger la réalisation des objectifs de développement durable en accentuant l'insécurité alimentaire et énergétique mondiale. La violation de la Charte des Nations Unies a été constatée et condamnée par l'Assemblée en mars dernier. Aucune violation de la Charte des Nations Unies ne peut rester sans réaction. En plus de ne pas respecter la Charte et le droit international régissant les relations interétatiques, les violations du droit

international humanitaire se répètent, se multiplient. Ce lundi encore, des villes, de fortes concentrations de populations civiles, ont été bombardées de manière indiscriminée. La protection des civils est un vain mot pour l'agresseur.

Mais ce qui est en jeu aujourd'hui, c'est le respect de l'intégrité territoriale de l'Ukraine, un État souverain. La Belgique ne reconnaîtra pas la tentative d'annexion de terrain conquis par la guerre. La Belgique ne reconnaîtra pas ces référendums qui ne respectent aucune règle. Ces annexions sont, comme l'a rappelé le Secrétaire général Guterres, illégales.

Le projet de résolution A/ES-11/L.5 dont nous sommes saisis aujourd'hui a été élaboré de façon inclusive et transparente en appui de la Charte des Nations Unies. De nombreux pays, petits et grands, de zones géographiques et profils divers, y ont contribué. La Belgique appuie pleinement ce projet de résolution et appelle les autres États Membres à faire de même. La Belgique se joint, par conséquent, à ceux, nombreux, qui appellent au retrait immédiat, complet et sans condition de toutes les forces militaires de la Fédération de Russie du territoire ukrainien et au retour à ses frontières internationalement reconnues, comme l'Assemblée l'a déjà fait.

M. Ishikane (Japon) (*parle en anglais*) : La présente session extraordinaire d'urgence est convoquée une fois de plus au sujet de la situation en Ukraine, qui se détériore. Le Japon condamne dans les termes les plus forts possibles l'agression de la Russie contre l'Ukraine, y compris ses récentes attaques de missiles contre des villes d'Ukraine, qui ont entraîné la mort de civils innocents, et sa violation continue de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance de ce pays. La tentative d'annexion illégale par la Russie des régions de Donetsk, Louhansk, Kherson et Zaporijia pour les rattacher à son territoire par la force viole clairement la Charte des Nations Unies et le droit international.

Le Japon est fermement convaincu que l'Assemblée générale ne doit pas tolérer des actions aussi scandaleuses de la part de la Russie. Celles-ci n'ont aucune validité et ne peuvent servir de base à une quelconque modification du statut des régions d'Ukraine concernées. Cela a également été affirmé sans ambiguïté par le Secrétaire général Guterres. Ces tentatives unilatérales de modifier le statu quo par la force ébranlent les fondements mêmes de l'ordre international et ne doivent se produire nulle part dans le monde.

Le Conseil de sécurité a la responsabilité première du maintien de la paix et de la sécurité internationales, mais il n'a pas agi en raison du veto opposé par la Russie, ce que le Japon déplore profondément. En ces temps éprouvants, mon pays est déterminé à défendre la Charte et le multilatéralisme.

Le vote sur le projet de résolution A/ES-11/L.5 ne consiste pas à choisir un camp, mais reflète plutôt notre engagement collectif à faire respecter l'état de droit. Nous comptons sur les États Membres pour se joindre à nous dans la défense des principes et des objectifs inscrits dans la Charte des Nations Unies.

M. Bakradze (Géorgie) (*parle en anglais*) : La Géorgie s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Union européenne, en qualité d'observatrice (voir A/ES-11/PV.12). Je voudrais faire quelques observations supplémentaires à titre national.

Depuis plus de sept mois maintenant, nous continuons à être témoins des conséquences dévastatrices de l'agression militaire de grande envergure de la Russie contre l'Ukraine. Le nombre de victimes civiles en Ukraine et d'autres violations flagrantes des droits humains et du droit international humanitaire ne cesse d'augmenter. Nous sommes gravement préoccupés par les récentes attaques délibérées contre des civils et des infrastructures civiles dans un certain nombre de villes ukrainiennes. La Fédération de Russie continue de faire fi des appels figurant dans les résolutions qui ont été adoptées cette année dans cette même salle.

La Géorgie condamne la tentative d'annexion illégale des régions ukrainiennes par la Russie après les simulacres de référendums, et réaffirme son appui indéfectible à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, y compris ses eaux territoriales.

En tant que Représentant permanent d'un pays qui est occupé par la Russie depuis 2008, je voudrais être absolument clair : le temps compte, les mots comptent et la mesure que nous allons prendre aujourd'hui compte. Cette mesure est importante pour l'avenir des générations futures et pour l'avenir de l'ONU et sa capacité à s'attaquer aux problèmes les plus pressants du monde et à les régler, dans les mois et les années à venir. Nous avons la responsabilité collective d'envoyer un signal clair pour défendre les principes de la souveraineté et de l'intégrité territoriale – les principes inscrits dans la Charte des Nations Unies.

M. Aliyev (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : La République d'Azerbaïdjan et l'Ukraine reconnaissent mutuellement la souveraineté et l'intégrité territoriale de leurs deux États à l'intérieur de leurs frontières internationalement reconnues. Cette position est fondée sur la Charte des Nations Unies et le droit international. Par conséquent, l'Azerbaïdjan ne reconnaît pas le résultat des référendums organisés sur les territoires de l'Ukraine du 23 au 27 septembre et réaffirme sa position en faveur du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de ce pays.

Nous demandons de nouveau que cette situation soit réglée dans les plus brefs délais, exclusivement par des moyens diplomatiques et pacifiques. En outre, nous réaffirmons que le strict respect des normes et principes du droit international dans le cadre des relations interétatiques et le respect en toute bonne foi des obligations contractées par les États au titre de la Charte des Nations Unies et du droit international sont de la plus haute importance pour le maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité internationales et régionales.

M. Fepuleai (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : La Nouvelle-Zélande/Aotearoa condamne sans équivoque les tentatives de la Russie d'annexer illégalement les régions ukrainiennes qu'elle occupe. Les simulacres de référendums organisés à Louhansk, Donetsk, Kherson et Zaporijia sont illégitimes et n'ont aucun fondement juridique justifiant l'acquisition du territoire ukrainien par la Russie. Soyons clairs. Les tentatives de la Russie d'annexer ces régions constituent un nouvel acte d'agression en violation flagrante de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine et du droit international. Il a été clairement établi dans cette salle que l'annexion du territoire ou d'une partie du territoire d'un autre État par l'emploi de la force constitue un acte d'agression.

Nous, qui constituons l'Assemblée générale et la communauté internationale, avons l'obligation de faire entendre notre voix en cas de violation du droit international. Nous devons unir nos voix pour condamner toute violation flagrante de la Charte des Nations Unies par un État. Il ne s'agit pas seulement de notre opinion. Les faits parlent d'eux-mêmes. Le Secrétaire général a clairement indiqué que les actions de la Russie ne reposent sur aucun cadre juridique international et constituent une violation flagrante de la Charte des Nations Unies. La Russie doit se conformer aux ordonnances juridiquement contraignantes de la Cour internationale de Justice

et suspendre immédiatement ses opérations militaires sur le territoire de l'Ukraine.

Nous ne pouvons pas non plus fermer les yeux sur les souffrances humaines réelles qui découlent de cette violation des buts et principes fondamentaux de l'ONU. Il ne s'agit pas de concepts purement théoriques. L'invasion illégale et non provoquée de l'Ukraine par la Russie a déjà causé des milliers de morts, une crise humanitaire généralisée et des souffrances indicibles. Cela doit cesser. Nous rappelons également les observations faites par le Secrétaire général selon lesquelles la guerre a des conséquences qui vont bien au-delà de la région, qui touchent l'économie mondiale, en particulier celle des pays en développement, et qui entravent nos efforts visant à fournir une aide vitale en Ukraine et dans d'autres régions.

Comme nous l'avons vu depuis le début de l'invasion russe, la Nouvelle-Zélande continue d'appeler le Président Poutine à agir conformément aux obligations internationales, à mettre fin à l'invasion de l'Ukraine par la Russie, à retirer ses troupes et à reprendre les négociations diplomatiques en vue de régler le conflit. La Nouvelle-Zélande continue de défendre la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Nous appelons les représentants des États Membres présents dans cette salle à voter pour le projet de résolution A/ES-11/L.5. Il s'agit d'un vote visant non seulement à soutenir l'Ukraine, mais aussi à défendre la Charte des Nations Unies.

M. Malovrh (Slovénie) (*parle en anglais*) : La Slovénie s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Union européenne, en qualité d'observatrice (voir A/ES-11/PV.12) et souhaite faire les observations suivantes à titre national.

Cette semaine, nous avons de nouveau été choqués d'apprendre que l'armée russe avait lancé des missiles sur Kyiv et d'autres villes ukrainiennes. Nous condamnons fermement ces dernières attaques et dénonçons les menaces d'emploi d'armes nucléaires proférées récemment par la Fédération de Russie. Les civils étant souvent les principales victimes des conflits armés, dont la grande majorité sont des femmes et des enfants, nous soulignons une fois de plus que le bombardement d'immeubles résidentiels et d'autres infrastructures civiles représente une violation très grave du droit international qui ne peut rester impunie.

En outre, nous demandons à la Fédération de Russie de respecter pleinement le droit international

humanitaire et de garantir un accès humanitaire sûr et sans entrave ainsi que l'acheminement d'une aide humanitaire à toutes les personnes qui en ont besoin. Nous appelons à un arrêt immédiat, total et inconditionnel de tous les combats. Nous soutenons fermement tous les efforts visant à apaiser la situation actuelle par le dialogue politique, la négociation et d'autres moyens pacifiques, conformément à la Charte des Nations Unies.

La Slovénie est engagée en faveur de la promotion d'une culture de la paix et du dialogue. En tant que membre actif de la communauté des petits États, mon pays croit à la coexistence pacifique des États et à la coopération entre ceux-ci. Notre avenir, notre prospérité et notre sécurité dépendent de la coopération internationale et du respect des normes énoncées dans la Charte des Nations Unies et dans le droit international en général. Le projet de résolution A/ES-11/L.5, que nous allons adopter aujourd'hui, est clair. Il défend fermement les objectifs et les principes inscrits dans la Charte, qui sont mis à mal et bafoués en ce moment même.

La séance d'aujourd'hui se tient en réaction à une tentative d'annexion illégale des régions ukrainiennes de Donetsk, Louhansk, Kherson et Zaporijia, qui se trouvent indiscutablement à l'intérieur des frontières internationalement reconnues de l'Ukraine. Le principe d'autodétermination reste la pierre angulaire de l'indépendance de mon pays, et par conséquent, nous ne pouvons que nous faire l'écho de la déclaration du Secrétaire général selon laquelle les référendums organisés dans des régions occupées d'un autre pays ne peuvent être l'expression sincère d'une quelconque volonté populaire. Nous rejetons donc fermement et sans équivoque ces tentatives d'annexions illégales.

Nous appelons au respect de la souveraineté, de l'indépendance politique et de l'intégrité territoriale de tous les pays. La Slovénie condamne toute invasion non provoquée d'un pays souverain, quel qu'en soit le prétexte. Les violations de l'ordre juridique international que nous avons collectivement mis en place au prix d'efforts considérables ne peuvent et ne doivent pas devenir la nouvelle norme de gestion des affaires du monde d'aujourd'hui. Pour cette raison, la Slovénie votera pour le projet de résolution dont nous sommes saisis.

M. Amorín (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Dans les déclarations qu'il a faites dans le cadre de la session extraordinaire d'urgence en mars, l'Uruguay a clairement exprimé sa ferme condamnation de l'invasion militaire de l'Ukraine par la Fédération de Russie, soulignant qu'il s'agissait d'une violation manifeste des

principes énoncés dans la Charte des Nations Unies que tous les Membres de l'Organisation doivent respecter.

Cette position a été réaffirmée il y a quelques jours lors du débat général de l'Assemblée par le Ministre uruguayen des relations extérieures, l'Ambassadeur Francisco Bustillo (voir A/77/PV.14). Prenant la parole devant l'Assemblée, le Ministre uruguayen des relations extérieures a demandé à la Fédération de Russie de cesser les hostilités et de se retirer du territoire ukrainien le plus rapidement possible. Il a également appelé les deux parties au conflit à faire de leur mieux pour retourner à la table des négociations afin de résoudre leurs différends par des moyens pacifiques, comme le préconise la Charte des Nations Unies.

Compte tenu des nouvelles actions menées pour légitimer l'occupation d'une partie du territoire ukrainien par le recours à la force, nous soulignons que notre pays ne reconnaît pas les instruments signés et annoncés par la Fédération de Russie concernant l'annexion de quatre territoires ukrainiens à la suite des présumés référendums organisés dans les territoires occupés de Donetsk, Louhansk, Zaporijia et Kherson, qui sont en contradiction flagrante avec le droit international.

La position de l'Uruguay est très claire en ce qui concerne le strict respect du droit international, en particulier l'interdiction de l'expansion territoriale par le recours à la force ou à d'autres mécanismes qui contreviennent à la Charte des Nations Unies. Cette règle de droit international, expressément prévue par la Charte et approuvée par l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et la jurisprudence de la Cour internationale de Justice, garantit que les référendums organisés dans les territoires occupés en Ukraine n'ont aucune valeur juridique.

La déclaration d'annexion dans un contexte d'agression contre un autre État est en violation de la Charte de l'Organisation et du droit international, et les votes qui ont conduit à cette annexion ne peuvent être considérés comme une expression libre et authentique de la volonté populaire. Par conséquent, le Gouvernement uruguayen réaffirme son plein appui à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, et engage une nouvelle fois la Fédération de Russie à cesser son agression. C'est pour ces raisons que l'Uruguay votera pour le projet de résolution A/ES-11/L.5, sur l'intégrité territoriale de l'Ukraine.

Enfin, nous réitérons notre appel pour que, à travers les mécanismes de négociation prévus par la Charte des Nations Unies et avec la participation du Conseil de sécurité et du Secrétaire général, l'on trouve des voies de dialogue qui permettent d'arriver à un accord sur les mesures de désescalade de la guerre, et pour que, par le biais de la négociation diplomatique, les parties au conflit règlent leurs différends et mettent fin à la guerre.

M. Sarufa (Papouasie-Nouvelle-Guinée) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais m'associer aux observations faites précédemment par mon frère mélanésien et voisin du Pacifique, le représentant des Fidji, au nom du Forum des îles du Pacifique (voir A/ES-11/PV.12).

Il y a 226 jours, soit un peu plus de sept mois, que nous, peuples des Nations Unies, réunis dans cette salle dans le cadre de la onzième session extraordinaire d'urgence, avons élaboré et appuyé presque à l'unanimité la résolution ES-11/1, relative à l'agression inutile de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, qui a été fermement condamnée. Les appels à une fin pacifique du conflit, sans conditions préalables, ont été on ne peut plus clairs. La Papouasie-Nouvelle-Guinée est heureuse d'avoir parrainé cette résolution et d'avoir appuyé la résolution ES-11/2 qui a suivi. Nous restons solidaires du peuple et du Gouvernement ukrainiens face à l'agression sans précédent qu'ils continuent de subir de la part d'un membre permanent du Conseil de sécurité, la Fédération de Russie.

C'est dans cet esprit que la Papouasie-Nouvelle-Guinée a de nouveau apporté son ferme appui au projet de résolution A/ES-11/L.5, dont nous sommes saisis aujourd'hui, notamment en tant que coauteur. Pour nous, c'est ce qu'il y a lieu de faire. La situation en Ukraine nous rappelle sans équivoque, en tant que petit pays en développement comme à beaucoup d'autres, qu'il est de la plus grande importance de protéger et de défendre notre souveraineté, notre intégrité territoriale et notre indépendance, ainsi que le prévoient la Charte des Nations Unies et le droit international. Les forces extérieures ne doivent pas nous en priver par caprice.

Combien de séances du Conseil de sécurité et de la onzième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale devrons-nous encore tenir pour mettre fin à ces actions insensées et hostiles de l'agresseur, qui non seulement menacent la paix et la sécurité mondiales, mais continuent également à porter gravement atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriales de l'Ukraine

et à prolonger la dévastation gratuite de la vie et des moyens de subsistance des Ukrainiens ? On ne peut pas et on ne doit pas permettre que cela se poursuive.

Il est regrettable que, malgré les appels insistants de la communauté internationale pour que le siège de l'Ukraine par la Russie cesse immédiatement, nous continuons à assister avec une profonde inquiétude à la poursuite des manœuvres déstabilisatrices et dangereuses entreprises par la Russie contre l'Ukraine, y compris les conséquences socioéconomiques désastreuses qu'elle nous a tous fait subir à l'échelle mondiale.

Pour ma délégation, les vues exprimées le mois dernier par le Secrétaire général sur l'annexion des territoires de l'Ukraine par la Russie sont parfaitement claires et instructives. Les prétendus référendums organisés dans des circonstances douteuses sur le territoire ukrainien sous le contrôle de la Russie pendant un conflit armé actif, associés à la menace ou à l'emploi de la force, sont pour le moins très discutables. Combien d'autres régions d'Ukraine pourraient connaître le même sort ? Nous condamnons fermement le découpage et l'annexion des régions ukrainiennes de Donetsk, Louhansk, Kherson et Zaporijia. Ma délégation est solidaire du Secrétaire général et des autres États Membres qui partagent la même perspective. L'annexion de territoires ukrainiens par la Russie est illégale et nulle et non avenue. Pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les territoires occupés restent une partie souveraine et intégrante de l'Ukraine.

Compte tenu des conséquences humanitaires néfastes et catastrophiques liées à l'emploi d'armes nucléaires, les menaces voilées de la Russie de recourir à ce type d'armes contre ceux qui s'opposent à l'agression sont profondément déplorables. Il est également irresponsable pour un membre permanent du Conseil de sécurité de menacer la paix et la sécurité internationales par une action aussi injustifiée. Non seulement recours à la menace ou à l'emploi de la force et d'armes nucléaires constitue une violation manifeste de la Charte des Nations Unies et du droit international, mais elle est également contraire aux engagements pris par la Russie dans le cadre du Mémorandum de Budapest, des Conférences des Parties chargées d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et de la déclaration faite en janvier par les cinq États dotés d'armes nucléaires parties au TNP selon laquelle une guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne doit jamais être menée.

À présent, je voudrais évoquer les actions entreprises, au niveau procédural, par une certaine délégation pour que l'Assemblée générale se prononce sur le projet de résolution dont nous sommes saisis au moyen d'un vote au scrutin secret. Ma délégation est fermement convaincue qu'une question de grande importance pour la communauté internationale concernant la paix et la sécurité mondiales ne doit jamais être cachée derrière le voile d'un vote au scrutin secret dans le cadre actuel. Cette question est trop importante pour être entourée de secret. Pourquoi un État Membre voudrait-il se cacher derrière un vote secret ? Ce dont le monde et l'Ukraine en particulier ont besoin, c'est que nous soyons responsables et fassions preuve de transparence dans le respect des obligations et des responsabilités qui nous incombent en vertu de la Charte des Nations Unies, notamment pour favoriser la paix et la sécurité internationales. Il est réjouissant de faire partie de l'écrasante majorité des États Membres qui se sont mobilisés contre l'utilisation abusive du vote à bulletin secret.

Avant de conclure, ma délégation faillirait à son devoir si elle ne s'adressait pas aux membres du Conseil de sécurité. Nous applaudissons les membres du Conseil qui se sont dressés pour défendre la paix, la stabilité et la sécurité et se sont prononcés pour la protection de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine, lors de la séance du Conseil le 30 septembre (voir S/PV.9143), qui a déclenché la reprise cette semaine de la session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale. Nous regrettons toutefois que certains membres du Conseil, que nous avons soutenus et auxquels nous avons fait confiance en toute bonne foi pour défendre les principes sacro-saints énoncés dans la Charte, aient une fois de plus déçu nos attentes. Fermer les yeux à un moment capital concernant la souveraineté, l'intégrité territoriale, la paix et la sécurité d'un autre État Membre, ainsi que la paix et la sécurité mondiales, n'est pas ce que nous attendons des membres du Conseil, étant donné qu'ils représentent non seulement les intérêts de leur propre délégation au Conseil de sécurité, mais aussi ceux de l'ensemble des Membres de l'ONU. Je les invite à examiner longuement et sérieusement leurs actions respectives et à se demander s'ils méritent un siège à la table de la paix du Conseil de sécurité.

M. Sabbagh (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Une fois de plus, la tribune de l'Assemblée générale est manipulée de manière flagrante par certains pays occidentaux pour leurs propres intérêts géopolitiques. Ces pays accentuent de plus en plus la polarisation entre les États Membres de l'ONU et ont

demandé la reprise de cette session extraordinaire d'urgence pour soumettre à l'Assemblée générale le projet de résolution A/ES-11/L.5, qui est encore plus hostile à la Fédération de Russie après l'échec de son adoption par le Conseil de sécurité.

Les États Membres n'ont pas eu l'occasion de discuter du projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui, ni d'y apporter des amendements, ni même de se consulter à son sujet, ce qui prouve clairement que ces pays cherchent uniquement à adopter une position politique hostile à l'égard de la Fédération de Russie en présentant une vision spacieuse et unidimensionnelle des événements actuels. L'approche inlassablement hostile et provocatrice de ces pays montre clairement qu'ils s'efforcent d'alimenter le conflit et de promouvoir le néonazisme en Ukraine, plutôt que de résoudre la situation en trouvant une solution pacifique par le dialogue et la négociation.

Nous condamnons la campagne coordonnée des États occidentaux et de leurs médias contre la Fédération de Russie, qui comprend des informations fallacieuses, de fausses accusations et des images et vidéos fabriquées de toutes pièces, dans le but de porter atteinte au droit réel de ce pays de faire face aux menaces qui pèsent sur la sécurité de son propre peuple, comme le garantit la Charte des Nations Unies. La Charte, qui a été rédigée il y a 75 ans en toute bonne foi par les fondateurs de l'Organisation, a été exploitée ces dernières années de manière sélective et malavisée en l'appliquant de façon subjective.

Les pays qui lancent aujourd'hui une campagne hostile contre la Fédération de Russie et qui lui reprochent de défendre sa propre sécurité et ses frontières sont les mêmes qui ont lancé des actes d'agression barbares contre mon pays sous le prétexte de défendre leur propre sécurité nationale, alors que mon pays se trouve à des dizaines de milliers de kilomètres et qu'il ne représentait aucune menace pour eux. Les États-Unis et les pays de la prétendue coalition internationale, qui est illégitime, ont détruit des villes entières et tué des milliers de citoyens, comme ce fut le cas dans la ville syrienne de Raqqa. Ces États n'ont donc aucun droit de verser des larmes ou de nous sermonner, car ils n'ont aucune crédibilité.

L'on sait très bien qu'après l'effondrement de l'Union soviétique, la Fédération de Russie a reconnu la Communauté d'États indépendants et a tendu la main à ses partenaires de la Communauté, dont l'Ukraine. Les autorités de Kyiv auraient dû respecter les faits

historiques et géographiques et s'abstenir de toute mesure ou pratique vengeresse contre les Russes qui ont historiquement résidé dans le Donbass et ceux qui vivent dans les Républiques populaires de Lougansk et de Donetsk. Elles auraient dû respecter le principe de neutralité et de relations de bon voisinage.

Malheureusement, après le coup d'État de 2014, le Gouvernement ukrainien a adopté des politiques négatives et dangereuses à l'égard de la Russie, son voisin historique, en cherchant à nier tout ce qui rapproche les deux peuples. Les dirigeants politiques et les partis politiques extrémistes en Ukraine, avec le soutien de l'Occident, ont cherché à déformer la mémoire historique du peuple ukrainien, tandis que les mouvements nationalistes extrémistes ont exploité la situation pour alimenter l'animosité contre la Fédération de Russie.

Il est difficile d'imaginer que, chaque jour, nous entendons certains pays occidentaux parler du principe de responsabilité en lien avec des événements ici ou là alors qu'ils ne disent rien de la responsabilité des mouvements nationalistes extrêmes en Ukraine. Les États de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) ont d'ailleurs contribué à la situation actuelle. Ils ont joué un rôle d'instigateur et ont fait de nombreuses promesses aux mouvements extrémistes nationalistes en Ukraine concernant l'intégration de ce pays dans l'OTAN et l'Union européenne. Ils ont promis une protection et une aide militaire à l'Ukraine si elle intensifiait son agression et ses menaces contre la Fédération de Russie.

Les États-Unis et leurs alliés de l'OTAN ont clairement confirmé ces politiques en couvrant les pratiques discriminatoires et inhumaines des autorités de Kyiv contre les populations des Républiques populaires de Lougansk et de Donetsk et les autres russophones qui vivent depuis toujours dans le Donbass et ailleurs et qui ont terriblement souffert au cours des huit dernières années. Finalement, ces populations ont choisi la libération et ont rejoint librement et volontairement la Fédération de Russie.

Mon pays apprécie les efforts déployés par la Fédération de Russie pour assurer la stabilité, la sûreté et la sécurité des peuples russe et ukrainien. La Russie accueille également des dizaines de milliers de réfugiés, fournit une aide humanitaire et ouvre des couloirs humanitaires sécurisés. Elle a également accepté d'autoriser les navires transportant des céréales et des denrées alimentaires.

Enfin, nous avons voté contre la motion proposée par l'Albanie (voir A/ES-11/PV.12) relative à la méthode de vote sur le projet de résolution A/ES-11/L.5, non pas parce que nous nous opposons à la transparence des travaux de l'Assemblée générale, mais parce que nous sommes conscients de l'immense pression exercée par les pays occidentaux sur les États Membres afin que ceux-ci adoptent ce projet de résolution déséquilibré et hostile à la Fédération de Russie. À cet égard, la Syrie s'oppose catégoriquement à cette approche et met en garde les autres délégations contre les dangers qu'elle pourrait entraîner. Nous exhortons ces délégations à rejeter toute action conduisant à l'isolement, à l'antagonisme et à la politique de deux poids, deux mesures.

Mme Šćepanović (Monténégro) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, le Monténégro s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Union européenne, en qualité d'observatrice (voir A/ES-11/PV.12). Je voudrais également attirer l'attention sur quelques points à titre national.

Nous sommes réunis ici aujourd'hui pour souligner une fois de plus l'importance du respect de la Charte des Nations Unies et du droit international en tant que piliers de l'ordre international fondé sur des règles. Il ne fait aucun doute qu'en raison de la guerre d'agression non provoquée, injustifiée et prémeditée de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, une menace grave et sans précédent depuis la Seconde Guerre mondiale pèse sur la paix et la sécurité internationales, sur les principes fondamentaux qui ont amené nos prédecesseurs à faire renaître le monde de ses cendres et à créer l'ONU.

Le fait qu'un membre permanent du Conseil de sécurité et un État doté de l'arme nucléaire ait recouru à la force brutale, violent l'intégrité territoriale et la souveraineté d'un pays voisin, devrait tous nous glacer le sang. La terreur et les crimes commis en Ukraine nous ont ramenés à une époque sombre où les relations internationales étaient régies par la force brutale, et où le pouvoir de coercition était le seul moyen de promouvoir des intérêts nationaux égocentriques et égoïstes. Ce comportement agressif remet en cause l'ordre international libéral tel que nous le connaissons aujourd'hui, pièce maîtresse de la mosaïque qui garantit l'égalité des droits de chaque pays, ainsi que la protection des droits humains et des libertés fondamentales pour tous.

Le Monténégro rejette et condamne fermement la tentative d'annexion illégale par la Fédération de Russie des régions ukrainiennes de Donetsk, Louhansk,

Zaporijia et Kherson. Nous ne reconnaissions pas et ne reconnaîtrons jamais les prétendus référendums illégaux organisés par la Fédération de Russie ni leurs résultats falsifiés et illégaux. Notre position est clairement reflétée dans la déclaration commune des Présidents des États d'Europe centrale et orientale membres de l'OTAN sur les tentatives russes d'annexer illégalement des territoires ukrainiens. Nous appelons tous les États et toutes les organisations internationales à rejeter sans équivoque cette tentative d'annexion illégale.

Les récentes attaques massives de missiles contre des villes ukrainiennes, dont Kyiv, témoignent de la brutalité des actions russes. La terreur et la violence auxquelles le peuple ukrainien est exposé doivent cesser immédiatement. Les auteurs de ces actes ne doivent pas rester impunis pour avoir eu recours à une telle force brutale et pour avoir porté atteinte à la paix et la sécurité internationales. Il ne peut y avoir d'impunité pour les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et les autres atrocités criminelles. Le peuple ukrainien mérite la justice.

Je me joins à nombre de mes collègues qui ont souligné à plusieurs reprises depuis cette tribune qu'une attaque contre l'intégrité territoriale et la souveraineté de l'Ukraine est une attaque contre nous tous, contre les principes et les objectifs énoncés dans la Charte des Nations Unies, et contre notre droit de choisir librement notre avenir. La Russie ne s'arrêtera pas en Ukraine. Nous avons précédemment averti que les activités malveillantes de la Russie et de ses supplétifs dans les Balkans occidentaux représentent clairement une menace pour cette région également. Comme en 2016, lorsqu'une tentative de coup d'État a été organisée par des membres des services de renseignement russes et d'autres personnes dans la région, aujourd'hui, le Monténégro est à nouveau soumis à des activités d'espionnage menées par la Russie et à d'autres activités malveillantes et déstabilisantes qui portent atteinte à sa souveraineté et à sa démocratie. L'objectif de ces ingérences russes nuisibles et hostiles est de déstabiliser mon pays et de compromettre son intégration européenne.

Pour ces motifs, le Monténégro s'est porté coauteur du projet de résolution A/ES-11/L.5 et votera pour ce texte qui sera adopté aujourd'hui, et il invite les autres pays à faire de même.

M. Agyeman (Ghana) (*parle en anglais*) : Il est difficile d'accepter le principe de la loi du plus fort, et alors que nous nous réunissons une fois de plus dans cette salle pour nous pencher sur la question de l'Ukraine

et pour la cause de la paix, il convient de rappeler que la stabilité relative de l'ordre mondial actuel, forgé au lendemain des horreurs de la Seconde Guerre mondiale, repose sur notre engagement collectif envers la Charte des Nations Unies et notre respect commun des règles du droit international. Cet engagement envers la Charte et ce respect du droit international, qui sont requis de tous les Membres de l'ONU épris de paix, ne sont pas une responsabilité passive mais un devoir actif qui nous exige de nous engager en faveur de la paix, en particulier dans les moments les plus difficiles.

Aujourd'hui, le monde n'est pas en bonne posture, comme l'a dit le Président de mon pays, S. E. M. Nana Akufo-Addo, devant l'Assemblée il y a quelques semaines (voir A/77/PV.7). La guerre contre l'Ukraine, qui a débuté le 24 février, a remis en question nos principes communs et la raison d'être de l'Organisation des Nations Unies, qui nous rassemble tous. Cette guerre qui se poursuit risque non seulement de nous entraîner éventuellement vers un affrontement nucléaire, mais également, et c'est la raison pour laquelle nous sommes rassemblés ici, de provoquer la désintégration d'entités étatiques d'une manière qui pourrait mettre en péril de nombreux États en situation fragile dans le monde. Nous pensons donc qu'il est de notre responsabilité, en tant que Membres de l'Organisation, de convaincre les parties à s'asseoir à la table de la paix et de préserver la stabilité de l'ordre mondial.

Cette aspiration à la paix ne peut cependant pas être circonstancielle ou unilatérale, mais doit reposer sur les principes de la Charte et du droit international. Elle doit commencer par l'affirmation des droits de tous les États Membres, aussi petits soient-ils. C'est dans ce contexte que le Ghana réaffirme son plein appui à la souveraineté, à l'indépendance politique et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine et considère que les référendums et l'annexion ultérieure par la Fédération de Russie des territoires ukrainiens de Donetsk, Louhansk, Kherson et Zaporijia sont nuls et non avenus. Nous l'avons dit lors des séances du Conseil de sécurité des 22 et 30 septembre (voir S/PV.9135 et S/PV.9143, respectivement) et nous le répétons ici directement, devant tous les États Membres.

Notre position de principe contre le recours à la menace ou à l'emploi de la force par un État Membre pour l'acquisition de territoires ne signifie pas que nous n'avons pas compris les préoccupations initiales en matière de sécurité exprimées par la Fédération de Russie ni les raisons qu'elle a avancées pour justifier

la guerre et l'annexion actuelle de territoires. Ces justifications sont toutefois des questions qui, à notre avis, doivent être examinées dans le cadre des mécanismes spécifiques appropriés, car rien ne peut justifier le recours à la guerre dans le contexte des relations d'un État avec d'autres États. C'est pourquoi, en effet, nous ne pouvons pas accepter les arguments avancés par certains en se référant à des actions inacceptables posées par le passé par d'autres États Membres pour justifier les actions inacceptables actuelles. Outre le fait qu'il est inapproprié de se référer à des méfaits historiques pour justifier ces actions inacceptables actuelles, comment pouvons-nous tolérer la mort et la destruction infligées à un État indépendant qui n'a pas souhaité la guerre ?

Face aux menaces qui pèsent sur notre sécurité collective, nous devons, en tant qu'Assemblée, nous employer à créer un environnement propice à des échanges diplomatiques, notamment des mesures de confiance et un dialogue constructif et de bonne foi entre les parties. À cet égard, nous exhortons les parties à recourir aux bons offices du Secrétaire général, dont le rôle impartial dans l'agression en cours contre l'Ukraine vise à rétablir l'autorité de la Charte dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous demandons également aux parties de tenir sérieusement compte du rôle que la Cour internationale de Justice peut jouer en matière de rétablissement de la paix pour résoudre certains aspects du différend qui les oppose, de manière à désamorcer le conflit en cours. Les États ayant une influence sur l'une ou l'autre des parties doivent également maintenir leur engagement en faveur d'un règlement du conflit.

Bien que la tâche visant à mettre fin à la guerre se soit avérée difficile jusqu'à présent, nous ne pouvons pas relâcher nos efforts. En tant que gardiens collectifs de la paix de notre monde, nous devons prendre toutes les mesures qui s'imposent pour renforcer l'ordre fragile actuel. Nous devons notamment profiter de ces débats pour envoyer un message clair et uniifié à l'appui de la Charte et du droit international, bases d'un système international stable. Sinon, cela conduirait le monde vers des divisions sans précédent et une situation insoutenable pour la paix et le progrès, à contre-courant des aspirations de nos populations à la résolution des nombreux problèmes mondiaux complexes et imbriqués, qui exigent un multilatéralisme renforcé.

Par conséquent, nous appelons à la mise en œuvre de mesures mondiales, de bonne foi, pour remédier aux répercussions de l'agression contre l'Ukraine. Outre la

sécurité alimentaire, notamment le maintien et le renforcement de l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire et les dispositions visant à faciliter l'exportation d'engrais et de produits agricoles russes vers les régions qui en ont désespérément besoin, il faut remédier de toute urgence à la déstabilisation des marchés énergétiques et financiers, qui fait payer un lourd tribut aux populations, en particulier dans les économies en développement. Le bien-être de nos populations doit nous obliger à trouver des solutions audacieuses et décisives par le dialogue et la coopération, alors que nous vivons l'une des périodes les plus difficiles de notre génération.

En fin de compte, cependant, la résolution des problèmes d'insécurité alimentaire et des crises financière et énergétique que nous connaissons dans le monde est liée au juste règlement de ce conflit armé inutile. Le canon de l'arme n'a prouvé que sa capacité à tuer, mutiler et blesser. La guerre en Ukraine doit donc prendre fin maintenant pour nous éviter de compter de nouvelles pertes. Nous insistons sur la priorité à accorder à la protection des civils, et demandons instamment la fin immédiate des attaques ciblées contre les zones peuplées de civils, les infrastructures civiles et les infrastructures critiques. À l'instar d'autres orateurs, nous appelons à une cessation immédiate des hostilités, et demandons une nouvelle fois à la Fédération de Russie de retirer immédiatement et sans condition, conformément à ses obligations internationales, ses forces des frontières internationalement reconnues de l'Ukraine.

Pour terminer, je réitère notre appel à un front uni pour rechercher la paix et la stabilité en Ukraine et apporter l'espoir et le rétablissement à son peuple.

M. Ke (Cambodge) (*parle en anglais*) : Pour défendre le respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de tous les États Membres, consacrées par la Charte des Nations Unies, le Cambodge s'est porté coauteur du projet de résolution A/ES-11/L.5 et votera pour ce texte.

L'annexion par la force de régions d'un pays souverain constitue une violation flagrante de la Charte des Nations Unies et du droit international, qui n'est pas acceptable. À cet égard, le Cambodge exige que les frontières internationalement reconnues de l'Ukraine soient pleinement respectées. Pour assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationales, il est indispensable que tous les États Membres adhèrent pleinement aux principes et aux valeurs de la seule Organisation mondiale véritablement universelle.

Depuis qu'elle a éclaté en février, la guerre en Ukraine a généré d'énormes défis pour la paix et la sécurité internationales et l'économie mondiale en général, notamment par ses effets négatifs sur la sécurité alimentaire et énergétique. Les conséquences humanitaires et les souffrances causées au peuple ukrainien sont inimaginables. Le Cambodge s'associe aux autres délégations pour appeler toutes les parties à résoudre le conflit de manière pacifique, par tous les moyens possibles, par la négociation et la diplomatie, afin d'y trouver des solutions acceptables, conformément à la Charte des Nations Unies et au droit international.

Il n'y aura pas de vainqueur dans cette guerre. Les seules images terribles que nous continuerons à voir seront davantage de pertes humaines, de souffrances, de destructions et de menaces d'emploi d'armes nucléaires dans le conflit, ce qui nous préoccupe tous énormément. Par conséquent, la meilleure façon d'aller de l'avant est de mettre fin à la guerre le plus tôt possible, avant qu'il ne soit trop tard.

M. Nzongola-Ntalaja (République démocratique du Congo) (*parle en anglais*) : La République démocratique du Congo votera pour le projet de résolution A/ES-11/L.5, comme elle l'a fait pour les trois premières résolutions concernant l'Ukraine, sur la base de son attachement aux principes de souveraineté nationale et d'intégrité territoriale, ainsi que de son respect de la Charte des Nations Unies, autant de principes que la Fédération de Russie a violés en Ukraine. Elle a violé l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine, et cela doit cesser.

Dans le même temps, nous déplorons la politique de deux poids, deux mesures appliquée par les puissants de ce monde lorsqu'il s'agit de l'Afrique. Alors que beaucoup de temps, d'argent et d'armes ont été consacrés à l'Ukraine au cours des huit derniers mois, très peu d'attention est accordée à mon pays, la République démocratique du Congo, où plus de 7 millions de personnes sont mortes suite à l'agression commise par des pays voisins.

Pour ne citer qu'un exemple, le Rwanda et l'Ouganda ont envahi la République démocratique du Congo en 1998 et ont occupé de grandes parties de l'est de mon pays jusqu'en 2003. En 1999 et 2000, ces deux pays se sont même affrontés militairement à trois reprises dans la ville de Kisangani, entraînant la mort de nombreuses personnes tuées par des balles perdues. Aujourd'hui, le Rwanda continue de piller les minéraux et autres ressources naturelles de la République démocratique du

Congo, et occupe la ville de Bunangana et plusieurs autres localités de la province du Nord-Kivu. Pendant 24 ans, la communauté internationale n'a pris aucune mesure forte contre cette agression. Aucune résolution du Conseil de sécurité ou de l'Assemblée générale n'a été adoptée pour imposer des sanctions au Rwanda.

Nous soutenons l'Ukraine. Nous voulons que la guerre prenne fin, mais nous aimerais que la communauté internationale prenne des mesures similaires pour d'autres situations dans le monde où des pays sont envahis et occupés.

Mme Seid (Palaos) (parle en anglais) : Les Palaos s'associent pleinement à la déclaration faite par le représentant des Fidji au nom du Forum des îles du Pacifique (voir A/ES-11/PV.12). Nous faisons en outre la déclaration suivante à titre national.

Huit mois se sont écoulés depuis le début de la guerre en Ukraine, et nous nous réunissons de nouveau dans le cadre de cette session extraordinaire d'urgence avec en toile de fond des attaques brutales de missiles contre des infrastructures civiles et des villes d'Ukraine qui ont tué de nombreux civils innocents. Les Palaos condamnent fermement ces actes d'agression et tiennent à rappeler à tous que les attaques aveugles contre des civils innocents sont des crimes de guerre.

En outre, les Palaos condamnent et rejettent sans équivoque la tentative d'annexion illégale par la Russie des régions ukrainiennes de Donetsk, Louhansk, Zaporijia et Kherson, ainsi que de la République autonome de Crimée et de la ville de Sébastopol. Nous ne reconnaissons pas les pseudo-référendums que la Russie utilise pour justifier cette tentative d'annexion. Au début de la présente session extraordinaire d'urgence, la Russie a essayé de brouiller la transparence et de semer la confusion dans un processus démocratique, et lorsque cela n'a pas fonctionné, elle a tenté de faire taire le débat salutaire des États Membres avant un vote historique. Si nous étions tous un peu confus au début de la session, on ne peut qu'imaginer comment ces référendums ont été menés.

En plus d'être témoins des horreurs de la guerre en Ukraine, nous avons également ressenti les affres de ce conflit dans nos propres pays. Les enfants et les familles souffrent de la hausse du prix des denrées alimentaires. Des gens ne peuvent pas se rendre au travail en raison de la hausse des prix de l'énergie. Dans des pays comme le nôtre, où la température est plus élevée que jamais en raison des changements climatiques, les gens sont

parfois dans l'incapacité de se rafraîchir parce que les prix de l'énergie ont explosé, et, dans les pays tempérés, la population, les familles et les enfants souffriront du froid glacial de l'hiver parce qu'ils n'auront pas de chauffage. Cela montre que, à l'ère de la mondialisation croissante, nous sommes tous unis et qu'une attaque contre l'un des États Membres est une attaque contre nous tous. Ce sont les personnes les plus vulnérables, celles qui ont déjà été durement frappées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), qui doivent subir sans répit une nouvelle atteinte à leur vie.

Aujourd'hui, je voudrais raconter aux membres l'histoire d'une personne incroyable que j'ai récemment eu le grand plaisir de rencontrer : Lewis Pugh. Lewis nage dans les écosystèmes les plus vulnérables de la planète pour appeler à leur protection. Il a été le premier à traverser le pôle Nord à la nage et à nager toute la longueur de la Manche pour convaincre le Royaume-Uni de rejoindre l'initiative 30x30. En 2015, il a relevé le défi de nager dans la mer de Ross, en Antarctique, pour tenter de convaincre la Russie de signer le traité visant à faire de cette mer la plus grande aire marine protégée du monde – une initiative à laquelle la Russie était seule à s'opposer depuis cinq ans – et il l'a fait en ne portant rien d'autre qu'un « Speedo », un bonnet de bain et des lunettes de natation. À propos de son expérience de la baignade dans la mer de Ross, Lewis Pugh déclare :

« À -37°C , soit -35°F , l'air était tellement plus froid que la mer glaciale. Chaque fois que je sortais mon bras hors de l'eau, je ressentais une baisse de température de plus de -35°C . La douleur dans mon bras était plus atroce que l'agonie brûlante que je ressentais dans le reste de mon corps. À chaque battement, je me suis vu geler. Après 100 mètres, les premières articulations de mes doigts étaient complètement blanches. Après 200 mètres, le blanc s'était étendu jusqu'à la deuxième articulation. À 300 mètres, je ne sentais plus mes mains. J'avais entrepris la baignade la plus au sud du monde. Ce jour-là, mon message sur le besoin désespéré de protéger la mer de Ross a pris vie. »

M. Pugh s'est ensuite rendu directement de l'Antarctique à Moscou et a entamé un processus de deux ans pour tenter de convaincre le Kremlin d'adhérer au traité. Grâce à sa baignade, il a fait l'objet d'une attention médiatique considérable en Russie et a effectué une tournée qui a fait grand bruit. Il a pu se lier d'amitié

avec la légende du hockey russe et Ministre des sports Slava Fetisov, et son message est parvenu au Kremlin et à Poutine, qui, après avoir bloqué le traité pendant cinq ans, l'a signé. Lorsqu'il a reçu l'appel téléphonique lui annonçant que la Russie allait signer le traité, il a déclaré que c'était le plus beau jour de sa vie. Son dévouement a permis de créer la plus grande aire marine protégée du monde.

Je raconte cette histoire parce que celles et ceux d'entre nous qui ont la chance d'être ici n'ont pas à nager dans des eaux glaciales pour atteindre les allées du pouvoir. Mais pour apporter des changements, nous devons poser des actes qui sont inconfortables, avoir des conversations difficiles, pousser nos dirigeants à agir et à tenter de négocier la paix, et faire ce que nous pouvons pour que nos actions individuelles s'agrègent à un monde collectif qui ne peut être ignoré, car c'est notre énergie collective qui fera bouger le monde.

Mon appel à l'action aujourd'hui s'adresse aux États Membres qui sont restés neutres, ceux qui ont choisi de ne pas voter ou de s'abstenir dans le vote. Les raisons de cette abstention sont variées. Certains ne veulent pas être mêlés à ce qui a été présenté comme une guerre d'influence géopolitique. D'autres ont des liens socioéconomiques forts avec la Russie. D'autres encore ont fait savoir qu'ils voulaient rester neutres afin de permettre à la Russie de revenir au dialogue. Toutefois, après huit mois d'effusion de sang, qui s'intensifie de jour en jour, nous savons tous que cela est de plus en plus improbable.

Les Palaos demandent donc aux États Membres concernés de voter aujourd'hui pour le projet de résolution A/ES-11/L.5 afin de codifier le principe selon lequel nous ne vivons pas à une époque où nous permettons à des pays d'annexer d'autres pays par le biais de référendums fictifs, et afin de défendre les principes fondamentaux consacrés par la Charte des Nations Unies qui régissent les relations entre les pays au XXI^e siècle. Cela inclut le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale – la notion selon laquelle les pays ne redessinent pas simplement les frontières ni ne prennent de décisions au détriment de leurs voisins parce qu'ils sont plus grands ou plus puissants.

Aux pays qui sont des amis proches de la Russie, nous disons que, dans la vie, les vrais amis sont ceux qui ont le courage et la conviction de vous dire la vérité et de vous remettre sur le droit chemin lorsque vous avez fait fausse route, même si cela est inconfortable. Ce n'est que par une action collective que nous pourrons

changer la trajectoire de la guerre et permettre au monde de retrouver le chemin de la paix, non seulement au profit des Ukrainiens, mais aussi des personnes les plus vulnérables de tous nos pays qui souffrent en raison de l'agression de la Russie. On dit souvent que les moments les plus difficiles nous définissent. Quel sera l'héritage de l'ONU ? L'eau sera froide, mais jetons-nous-y toutes et tous.

M. Nunes (Timor-Leste) (*parle en anglais*) : Le Timor-Leste s'associe aux autres délégations pour exprimer son plein appui à la convocation de la présente session extraordinaire d'urgence sur l'Ukraine.

L'Ukraine est souveraine, indépendante et Membre de l'ONU. Nous partageons l'avis du Secrétaire général selon lequel toute annexion du territoire d'un État par un autre État résultant de la menace ou de l'emploi de la force constitue une violation des principes inscrits dans la Charte des Nations Unies. Nous avons l'obligation morale de défendre les principes sacrés de souveraineté, d'indépendance politique, d'intégrité territoriale et de non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres pays. La suprématie du droit international doit être maintenue pour garantir la paix et la stabilité. Pour le Timor-Oriental, le respect de l'ordre international fondé sur des règles et de la Charte n'est pas une option ; c'est un impératif.

Le Timor-Leste est profondément préoccupé par l'escalade de la guerre en Ukraine. Nous assistons depuis près de huit mois au meurtre d'innocents et à la destruction de centaines, voire de milliers d'éléments d'infrastructures et d'installations critiques en Ukraine, ainsi qu'à l'explosion du gazoduc Nord Stream 1 et du pont qui relie la Crimée à la Russie. Le philosophe français Jean-Paul Sartre a dit : « Quand les riches se font la guerre, ce sont les pauvres qui meurent ».

Le Timor-Leste estime que la seule façon de régler le conflit est de trouver une véritable solution diplomatique, à l'amiable et de façon mutuellement bénéfice. L'expérience montre que la guerre détruit les communautés et les familles et perturbe le développement social et économique des pays, au lieu de générer la paix et la prospérité. Nous croyons que la paix est possible. Nous devons y travailler et faire en sorte qu'elle soit rétablie. La Fédération de Russie et l'Ukraine sont des pays frères et voisins. Le respect et la compréhension mutuels sont des conditions préalables à l'établissement d'une coexistence pacifique. Nous appelons donc tous les pays à aider les deux États à construire la paix et à vivre pacifiquement, côte à côte, en bons voisins.

Pour terminer, je voudrais citer le Président de la République du Timor-Leste qui, s'adressant à l'Assemblée le 23 septembre lors du débat général, avait déclaré :

« La Russie, l'Ukraine et les pays de l'OTAN doivent râver leur fierté, faire le bilan des politiques passées qui ont mené à ce suicide mutuel, se retirer de leurs frontières respectives, laisser les Ukrainiens reconstruire leur pays et leur vie, et permettre à la Russie de se replier en sécurité à l'intérieur de ses frontières » (A/77/PV.10, p.4).

M. Geisler (Allemagne) (*parle en anglais*) : Nous, peuples des Nations Unies, avons fondé l'Organisation pour préserver les générations futures du fléau de la guerre. Aujourd'hui, un membre permanent du Conseil de sécurité, qui a la responsabilité particulière de maintenir la paix et la sécurité internationales, a ramené ce fléau au sein de la communauté internationale. Les méthodes de la Russie sont simples. Ce pays dénie à son voisin souverain le droit même d'exister et a déclenché une guerre d'agression. La Russie s'est emparée de territoires. Pour garantir son accaparement des terres, elle a organisé ce qu'elle appelle des « référendums » dans plusieurs territoires ukrainiens. La Russie menace maintenant de conserver les territoires qu'elle a illégalement tenté d'annexer par tous les moyens nécessaires. Elle n'hésite même pas à proférer des menaces nucléaires contre un pays qui a volontairement renoncé à son propre arsenal nucléaire.

C'est pourquoi je pose aujourd'hui la question suivante : le Gouvernement russe souscrit-il toujours à la déclaration du 3 janvier faite par les dirigeants des cinq États dotés d'armes nucléaires, réaffirmant le principe central selon lequel une guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne doit jamais être menée ?

Aujourd'hui, c'est l'Ukraine ; demain ça pourrait être n'importe lequel d'entre nous. L'égalité souveraine et l'intégrité territoriale de chacun de nos pays seraient à la merci de nos voisins ou de quiconque estime avoir une revendication territoriale ou un grief historique. Les simulacres de référendums organisés par la Russie et ses annexions illégales sont nuls et non avenus. Nous avons tous une obligation juridique de refuser de les reconnaître – maintenant, et à jamais. La Charte des Nations Unies est plus que claire : nous avons l'obligation de « régler... les différends internationaux par des moyens pacifiques ». Le projet de résolution A/ES-11/L.5 rappelle cette obligation tout en

réaffirmant la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine.

Le 2 mars, 141 membres de l'Assemblée ont voté pour la résolution ES-11/1. Ce faisant, ils ont exprimé leur ferme soutien aux principes fondateurs de l'ONU et ont appelé la Russie à mettre fin à cette guerre. Cela a été un grand moment dans l'histoire de cette noble Assemblée. L'heure est venue de défendre nos principes et de démontrer de nouveau notre attachement et notre appui à la Charte des Nations Unies.

De nombreux États Membres de l'ONU ont récemment exprimé leur souhait que cette guerre soit réglée par la voie diplomatique, ce qui est reflété dans le texte du projet de résolution. Nous sommes reconnaissants pour les nombreuses et précieuses contributions au texte provenant du monde entier.

Le Secrétaire général a clairement indiqué que la décision de la Russie d'annexer l'Ukraine

« ne peut être conforme au cadre juridique international. Elle va à l'encontre de tout ce que la communauté internationale est censée défendre. Elle foule aux pieds les buts et principes de l'ONU. Elle représente une escalade dangereuse. Elle n'a pas sa place dans le monde moderne. Elle ne doit pas être acceptée ».

Nous devons tenir compte de cet appel du Secrétaire général. Nous devons respecter la Charte des Nations Unies. Les futurs pourparlers ne peuvent reposer que sur un engagement clair et de principe envers la Charte. Je compte sur tout le monde pour voter pour le projet de résolution dont nous sommes saisis.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observatrice de l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale.

Mme Silva-Leander (Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale) (*parle en anglais*) : L'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale continue de condamner fermement la guerre d'agression non provoquée contre l'Ukraine menée par la Fédération de Russie, qui constitue une violation des principes fondamentaux énoncés dans la Charte des Nations Unies, selon laquelle

« tous les États Membres doivent s'abstenir, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de

tout État, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies ».

Nous rappelons à l'Assemblée que la guerre et les atrocités perpétrées en Ukraine, une nation souveraine et une démocratie, constituent une violation du droit international, des accords internationaux, de la Charte des Nations Unies et de l'ordre international fondé sur des règles.

L'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale déplore l'organisation illégale et illégitime de référendums dans les territoires occupés de l'Ukraine en vue de leur annexion par la Fédération de Russie. Mis en scène prétendument pour exprimer le souhait d'autodétermination des peuples, ces référendums constituent un abus flagrant de cet outil de démocratie directe par une puissance occupante hostile et une tentative illégale de modifier les frontières internationalement reconnues de l'Ukraine.

Ces référendums violent la Constitution ukrainienne, qui stipule que l'organisation de référendums et les procédures y applicables « sont déterminées exclusivement par les lois de l'Ukraine ». Ils ont été organisés en violation flagrante des principes établis du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme. Dans le contexte de l'agression et de l'occupation continues par la Russie, un référendum parrainé ou organisé par des forces d'occupation constitue a priori une violation du Règlement de La Haye de 1907 et de la quatrième Convention de Genève. En aucun cas, ces référendums ne peuvent être considérés comme l'exercice d'un droit à l'autodétermination par une sécession corrective.

Nous appelons la communauté internationale à condamner ces référendums comme étant illégitimes et illégaux et à ne pas reconnaître l'annexion forcée et illégale par la Russie des territoires concernés.

Nous déplorons également le fait que la Russie use et abuse du droit de veto au Conseil de sécurité, un organe créé pour garantir la paix et la sécurité internationales, et non pour encourager la guerre et ses auteurs. Face au recours systématique et abusif au droit de veto au sein du Conseil de sécurité, il convient de procéder à une réforme profonde de cet organe afin qu'il puisse garantir véritablement le respect des principes inscrits dans la Charte des Nations Unies.

Nous voudrions également rappeler à l'Assemblée que ce n'est pas seulement la souveraineté, mais également la démocratie, qui sont en jeu dans ce conflit. La survie de la démocratie en Ukraine n'est pas un élément

accessoire à la défense territoriale du pays, mais un aspect fondamental de celle-ci. La guerre d'agression menée par la Russie est également une attaque contre un système politique démocratique qui place le destin du pays entre les mains des civils ukrainiens et hors de portée de la Russie. Nous invitons donc également les membres de l'Assemblée qui soutiendront le processus de reconstruction de l'Ukraine à placer la démocratie au cœur de ce processus.

Nous réaffirmons notre ferme conviction que les crises internationales doivent être traitées en ayant recours à la diplomatie multilatérale et résolues sur la base des principes inscrits dans la Charte des Nations Unies.

Nous exhortons la Russie à mettre immédiatement fin à son invasion illégale à grande échelle de l'Ukraine et nous exigeons le retrait immédiat et inconditionnel de toutes ses forces militaires de ce pays. Nous nous félicitons de l'adoption et de l'application de sanctions par la communauté internationale contre la Fédération de Russie en attendant le retrait de ses forces de l'Ukraine et le rétablissement complet de l'intégrité territoriale de ce pays.

L'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale continuera de jouer son rôle, en collaboration avec l'ONU, nos États membres et d'autres gouvernements et organisations démocratiques, pour protéger, en Ukraine et ailleurs, le principe selon lequel chaque pays a le droit de décider librement de son destin sur la base de la volonté du peuple, exprimée librement. Les institutions et les processus de la démocratie, tels que des élections libres et régulières et des référendums démocratiques, sont les meilleurs moyens de protéger ce droit. Ils ne doivent pas être manipulés à des fins autoritaires.

Enfin, nous aimerions saisir cette occasion pour célébrer l'attribution du prix Nobel de la paix 2022 à l'organisation ukrainienne de défense des droits humains « Center for Civil Liberties », au défenseur des droits humains bélarussien Ales Bialiatski, et à l'organisation russe de défense des droits humains « Memorial ». Ce prix reconnaît l'importance du rôle que la société civile joue dans la résistance aux agressions autoritaires. Il s'agit également d'une façon de rappeler qu'à notre époque, la quête de la paix mondiale – qui est au cœur de la mission de cet organe – exige de protéger la démocratie en Ukraine et ailleurs.

La séance est levée à 13 h 10.